



The Plenary

Numéro 01/2023

Un bulletin d'information du Forum parlementaire de la SADC centré sur les travaux de l'Assemblée plénière

Secrétaire générale du FP SADC : le Parlement de la SADC se profile à l'horizon



Secrétaire générale du FP SADC :
le Parlement de la SADC se profile à
l'horizon3

Le FP SADC souhaite que soient éliminés
les obstacles auxquels les femmes sont
confrontées dans l'agriculture4

La Tanzanie réaffirme son engagement envers
le FP SADC6

Développer l'agriculture grâce aux jeunes :
l'expérience de la Tanzanie7

Appel à rendre l'agriculture attractive pour
les jeunes9

Les commissions réunies en session conjointe
veulent que les actifs stratégiques soient
protégés de la dette10

Les parlements partagent leurs rapports
d'étape rédigés
depuis de la 52e Assemblée plénière12

L'UIP promeut la coexistence pacifique et les
sociétés inclusives – rapport14

La Commission TIFI soutient une gestion
plus rigoureuse de la dette16

La Commission FANR met au premier plan
la question de l'insécurité alimentaire18

La Commission DGHR dénonce les sociétés
transnationales sur le plan du respect des
droits humains19

La Commission GEWAYD voit des
opportunités d'affaires
dans le changement climatique21

Les parlements sont instamment priés de
protéger la santé sexuelle
et reproductive des femmes dans des
situations d'urgence23

Le RWPC exhorte à intégrer les femmes dans
l'espace numérique26

Les parlementaires de la SADC se disent
satisfaits du rapport du trésorier29

Le RPMLOC souhaite que les groupes
marginalisés participent au processus
électoral30

Un observateur fait part de ses commentaires
sur la 53e Assemblée plénière32



Honourable Roger Mancienne

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Bienvenue à ce nouveau numéro du bulletin d'information de la Plénière.

En juillet 2023, nous nous sommes réunis à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, pour la 53e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC.

Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à notre aimable hôtesse, la très honorable Dr Tulia Ackson, Présidente du Parlement de la République-Unie de Tanzanie, et à son équipe dévouée pour avoir soigneusement organisé cette Plénière et pour avoir fait en sorte que nous nous sentions chez nous même loin de chez nous. Je pense m'exprimer au nom d'un grand nombre d'entre nous en disant que nous avons tenu à Arusha une Plénière vraiment productive et mémorable.

Nous sommes aussi grandement redevables à la Présidente de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence Dr Samia Suluhu Hassan, pour avoir pris le temps malgré son emploi du temps chargé d'ouvrir officiellement notre Plénière qui s'est déroulée sur le thème suivant fort opportun : « Moderniser l'agriculture pour lutter contre l'insécurité alimentaire et le chômage des jeunes dans la région de la SADC : le rôle des parlements ».

Au cours des quatre jours de cette Plénière, nous avons eu des discussions approfondies sur divers enjeux actuels et nouveaux qui touchent notre région. Parmi ces enjeux figuraient la situation et les perspectives du secteur agricole, l'équité et l'égalité entre les sexes et l'intégration régionale.

Nous remercions la République-Unie de Tanzanie pour avoir partagé avec nous ses réflexions sur la façon dont elle a réussi à faciliter pour les jeunes l'accès à la terre, à un soutien financier et technologique, à des opportunités de marché et au renforcement de leurs capacités.

Au cours de cette Plénière, nous avons aussi pris connaissance des rapports nationaux précisant les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la 52e Assemblée plénière du FP SADC.

Ce numéro du bulletin d'information de la Plénière reflète certains des travaux et des débats les plus importants qui se sont déroulés pendant cette 53e Plénière. Je félicite tous ceux qui ont travaillé dur à son élaboration.

Bonne lecture !



The Plenary

Stories, design and layout: Moses Magadza.

Photographs: Moses Magadza, National Assembly of Namibia, Parliament of South Africa, Parliament of Democratic Republic of Congo, Parliament of Angola, Parliament of Madagascar, Parliament of United Republic of Tanzania
Copyright: SADC PF 2023



Secrétaire générale du FP SADC : le Parlement de la SADC se profile à l'horizon



La Secrétaire générale du Forum parlementaire de la SADC, Mme Boemo Sekgoma (à droite) s'exprime lors de la 53e Assemblée plénière du FP SADC à Arusha, sous l'oreille attentive (en partant de la gauche) de la Présidente du Parlement de la République-Unie de Tanzanie, Dr Tulia Ackson, de la Présidente de la République-Unie de Tanzanie, Dr Samia Suluhu Hassan, et du Président du FP SADC, l'honorable Roger Manciennne. Photo : Moses Magadza

Arusha, Tanzanie – La Secrétaire générale du Forum parlementaire de la SADC (FP SADC) a déclaré que la question n'est plus de savoir si mais quand le FP SADC se transformera en Parlement régional de la SADC conformément aux objectifs fixés lors de sa création.

S'exprimant au début de la 53e Assemblée plénière du FP SADC à Arusha, en Tanzanie, Mme Sekgoma a indiqué que le Forum qui rassemble 15 parlements nationaux de la SADC a obtenu l'approbation politique du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la SADC pour se transformer en Parlement régional de la SADC.

« Au moment où nous nous réunissons, cette transformation tant attendue est désormais à portée de main et les parlements nationaux sont encouragés à appuyer les dernières étapes devant mener à sa concrétisation en signant l'Accord qui amende le Traité de la SADC et en examinant finalement le Protocole. Nous nous rapprochons donc de notre objectif régional souhaité consistant à disposer d'un Parlement de la SADC qui s'attachera à promouvoir une intégration interparlementaire plus poussée », a dit Mme Sekgoma sous les applaudissements.

La 53e Assemblée plénière du Forum a débuté le 3 juillet 2023 sur le thème suivant : « Moderniser l'agriculture pour lutter contre l'insécurité alimentaire et le chômage des jeunes dans la région de la SADC : le rôle des parlements ».

La Secrétaire générale a mentionné que la Plénière qui se déroule du 2 au 8 juillet 2023 vise à renforcer la gouvernance législative en Afrique australe.

« Nous nous sommes tous rassemblés en ce lieu pour contribuer au renforcement de la gouvernance

législative en Afrique australe. C'est un sujet qui me tient beaucoup à cœur et qui, je pense, tient aussi à cœur à de nombreux citoyens de la SADC », a-t-elle déclaré aux délégués, parmi lesquels se trouvait la Présidente de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence Dr Samia Suluhu Hassan.

Faisant observer que c'était la quatrième fois que le Parlement de la République-Unie de Tanzanie accueillait l'Assemblée plénière qui représente l'organe suprême d'élaboration des politiques du FP SADC, Mme Sekgoma a esquissé les réalisations accomplies dans le cadre de l'exécution de son Plan stratégique (2019-2023) par l'organe consultatif régional.

« De nombreuses réussites ont été enregistrées et des leçons importantes ont été tirées. Elles éclaireront assurément le prochain Plan stratégique alors que nous nous efforçons également d'élargir le rôle des parlementaires dans la construction de l'avenir de notre communauté économique régionale », a-t-elle ajouté.

Elle a indiqué que, pour la première fois dans l'histoire du Forum, un processus d'intégration de trois lois types dans les législations nationales avait commencé pendant la mise en œuvre d'un seul et même Plan stratégique.

« Les mesures visant à intégrer sur le plan national la Loi type de la SADC sur les élections, qui avait été adoptée en décembre 2018, ont été initiées en janvier 2019, tandis que l'on examine déjà la possibilité de transposer dans la législation des différents pays la Loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre qui avait été adoptée en 2021 et la Loi type sur la gestion des finances publiques (GFP) qui avait aussi été adoptée en 2022 », a-t-elle expliqué.

Elle a poursuivi : « Le Forum a également adopté des principes et des directives à l'intention des parlements nationaux pour veiller à faire respecter les droits humains et pour lutter contre la corruption. Ces documents viennent en appui à la déclaration des droits existante du FP SADC. En outre, de grandes avancées ont été enregistrées grâce au renforcement du cadre institutionnel du Forum. »

La Secrétaire générale a souligné que le FP SADC s'employait à promouvoir la démocratie parlementaire à l'échelle régionale « par le biais de la mise en œuvre de programmes et de mesures susceptibles de renforcer la capacité des parlements membres à défendre les principes démocratiques, à préserver l'état de droit et à promouvoir la souveraineté et l'indépendance des parlements ».

Elle a précisé que le FP SADC offrait aux législateurs de la région une plateforme « pour partager des leçons et interagir avec leurs pairs en vue de renforcer la démocratie dans notre région dans son ensemble ».

Elle a déclaré : « Notre objectif est de faire de la région de la SADC un modèle de démocratie dans le monde dont d'autres pourraient s'inspirer. »

La Secrétaire générale a remercié l'Assemblée plénière pour son leadership et ses conseils en vue d'atteindre l'excellence parlementaire et elle a fait observer que la diversité de la représentation lors de la 53e Assemblée plénière témoignait de la pertinence et de l'efficacité du Forum parlementaire de la SADC.

La 53e Assemblée plénière a vu la participation de douze des quinze parlements membres du Forum.

L'Assemblée nationale de l'Angola était représentée

par une délégation de cinq membres sous la conduite de l'honorable Pedro Sebastião, parlementaire. Le Parlement du Botswana avait une délégation de cinq membres sous la conduite de l'honorable Pono Moatlhodi, Vice-Président de l'Assemblée nationale.

Le Parlement de la République Démocratique du Congo avait envoyé une délégation de six membres avec, à sa tête, l'honorable Sanguma T. Mossai, Vice-Président du Sénat, alors que le Parlement du Royaume d'Eswatini avait une délégation de six membres, menée par l'honorable Petros Mavimbela, Président de la Chambre de l'Assemblée.

Le Parlement du Royaume du Lesotho était représenté par une délégation de six membres, conduite par l'honorable Tlohang Sekhamane, Président nouvellement élu de l'Assemblée nationale.

Représentant le Parlement du Malawi, l'honorable Aisha Mambo Adams, seconde Vice-Présidente du Parlement, conduisait une délégation de huit membres, tandis que le Parlement de la Namibie avait envoyé sept membres menés par l'honorable Phillipus Wido Katamelo, parlementaire.

Représentant l'Assemblée nationale des Seychelles, l'honorable Roger Mancienne, Président de l'Assemblée nationale et Président du Forum parlementaire de la SADC, était à la tête d'une délégation de trois membres.

La plus grande économie d'Afrique australe, l'Afrique du Sud, était représentée à l'Assemblée plénière par cinq membres sous la conduite de l'honorable Nosiviwe Mapisa-Nqakulu, Présidente de l'Assemblée nationale.

Le Parlement de la République-Unie de Tanzanie qui accueillait la 53e Assemblée plénière avait une délégation de six membres avec, à sa tête, l'honorable Dr Tulia Ackson, Présidente du Parlement.

L'Assemblée nationale de la Zambie avait envoyé une délégation de six membres sous la conduite de l'honorable Nelly Mutti, Présidente de l'Assemblée nationale, alors que le Parlement de la République du Zimbabwe avait une délégation de six membres avec, à sa tête, l'honorable Me Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda, Président de l'Assemblée nationale.

Mme Sekgoma a remercié le gouvernement et le Parlement de la République-Unie de Tanzanie par l'entremise de l'honorable Présidente Ackson pour avoir accueilli au pied levé la 53e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC.

Le FP SADC souhaite que soient éliminés les obstacles auxquels les femmes sont confrontées dans l'agriculture



La Présidente de la République-Unie de Tanzanie, Son Excellence Samia Suluhu Hassan (deuxième à partir de la gauche) prend des notes tandis que la Présidente du Caucus régional des femmes parlementaires (RWPC) du Forum parlementaire de la SADC, l'honorable Regina Esparon des Seychelles (à droite), s'adresse à la 53e Assemblée plénière du FP SADC en Tanzanie le 3 juillet 2023. Photo : Moses Magadza

ARUSHA, TANZANIE – La Présidente du Caucus régional des femmes parlementaires (RWPC) du Forum parlementaire de la SADC a appelé à déployer d'urgence des efforts accrus et une action transformatrice dans la région de la SADC pour éliminer les obstacles qui entravent l'autonomisation des femmes et empêchent d'atteindre la parité hommes-femmes.

L'honorable Regina Esparon du Parlement des Seychelles a lancé cet appel lors de l'ouverture officielle de la 53e Assemblée plénière du FP SADC qui a eu lieu à Arusha, en Tanzanie, le 3 juillet 2023.

Elle a indiqué aux délégués de 12 États membres de la SADC parmi lesquels se trouvait l'invitée d'honneur, Son Excellence Dr Samia Suluhu Hassan, Présidente de la République-Unie de Tanzanie, que l'Assemblée plénière offrait une occasion unique de se pencher sur les progrès accomplis dans la promotion de l'égalité

entre les sexes et de l'autonomisation des femmes et dans la défense des droits des femmes au sein des différents pays de la région et à l'échelle mondiale.

Elle a soutenu que, malgré les efforts déployés à l'échelle mondiale, les femmes continuent de subir des discriminations et restent largement sous-représentées dans la vie politique et à des postes décisionnels.

Elle a mentionné que des données récentes relatives au 5e Objectif de développement durable montraient que le monde accusait encore un retard eu égard à la réalisation de l'égalité entre les sexes à l'horizon 2030.

Le Rapport mondial sur l'inégalité entre les sexes 2023, publié par le Forum économique mondial, a révélé que l'écart entre les sexes est comblé à ce jour à seulement 68,2 % en Afrique subsaharienne, par rapport à 76,3 % en Europe.

« En outre, en ce qui concerne la participation à la vie politique, l'écart entre les sexes n'a été comblé qu'à 22,6 %, ce qui montre qu'il faut encore déployer des efforts considérables pour que les femmes soient habilitées à embrasser des carrières politiques », a-t-elle dit.

L'honorable Esparon a cité le Gros plan sur l'égalité des sexes 2022 d'ONU Femmes qui évalue les progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes par rapport à l'ensemble des 17 Objectifs de développement durable et elle a fait observer qu'au rythme actuel, cela prendrait 286 ans pour éradiquer des lois discriminatoires et combler les lacunes sur le plan des protections juridiques dont bénéficient les femmes et les filles.

« Cependant, certains États membres de la SADC ont enregistré des avancées louables dans la mise en œuvre de mesures législatives et d'autres types de mesures

visant à réduire l'inégalité entre les sexes », a-t-elle reconnu.

Toutefois, a-t-elle indiqué, une étude de 2022 du FP SADC sur les obstacles à la participation des femmes à la vie politique dans les pays de la SADC a révélé une réalité troublante, à savoir la persistance des obstacles identifiés au cours de la précédente décennie qui entravaient la progression des femmes vers l'accès à des postes de direction dans la vie politique et pour les processus décisionnels à tous les niveaux.

« De nouveaux défis comme la cyberviolence à l'encontre des femmes et des filles, des injustices de genre découlant du changement climatique et des conflits prolongés conduisant à des phénomènes tels que des migrations de masse et des déplacements internes, perpétuent les écarts entre les sexes », a-t-elle expliqué, ajoutant que la situation ne pouvait qu'empirer à moins que des solutions ne soient apportées à ces nouveaux défis.

Elle a déclaré que le RWPC saluait la Loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre qui donnait de la VBG une définition large pouvant englober toutes les formes de violences faites aux femmes, y compris la cyberviolence.

« En tant que parlementaires, nous avons une occasion unique d'accélérer la réalisation de l'égalité entre les sexes et d'autonomiser les femmes dans la région de la SADC en plaidant pour l'adoption de lois types pertinentes qui ont été adoptées par le FP SADC pour protéger les droits des femmes et des filles », a-t-elle affirmé.

Parmi ces lois types figurent la Loi type de la SADC sur l'éradication des mariages d'enfants et la protection des enfants déjà mariés, ainsi que la Loi type de la SADC sur la violence basée sur le genre.

L'honorable Esparon a indiqué qu'en Afrique, les femmes continuent d'être sous-représentées à des postes décisionnels clés, le Baromètre 2021 sur le genre en Afrique révélant que les femmes occupent seulement 22 % des postes ministériels, 12 % des postes de hauts responsables de partis et 7 % des postes de direction politique de haut niveau, y compris en tant que présidentes, vice-présidentes, Premières ministres et vice-Premières ministres.

Elle a mis en lumière le fait que la vague à venir d'élections présidentielles et législatives au cours des deux prochaines années offrira à la région de la SADC une chance de traduire les promesses en actions concrètes.

« Il faut que les femmes soient représentées à titre égal comme candidates qui se présentent pour être élues en tant que parlementaires, comme ministres du gouvernement et même comme parties prenantes qui coordonnent ou observent le processus électoral. Veillons à ce que l'égalité entre les sexes ne soit pas de la pure rhétorique mais qu'elle devienne une réalité tangible dans nos pays respectifs et dans toute la région de la SADC », a-t-elle exhorté.

Elle a félicité la République-Unie de Tanzanie pour avoir donné l'exemple de façon remarquable en élisant Mme Hassan comme Présidente du pays.

« Son leadership éclairé est une source d'inspiration et témoigne des progrès que nous pouvons accomplir

quand les femmes se voient offrir la possibilité d'exceller en occupant les postes de pouvoir les plus élevés », a-t-elle fait remarquer.

Passant au thème de l'Assemblée, à savoir « Moderniser l'agriculture pour lutter contre l'insécurité alimentaire et le chômage des jeunes dans la région de la SADC : le rôle des parlements », elle a dit qu'il était d'une grande importance pour les femmes dans la région.

« L'insécurité alimentaire demeure un problème critique qui touche en particulier les femmes et les enfants en raison de facteurs tels que les sécheresses et les inondations dues au changement climatique. »

Selon un rapport de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur La situation des femmes dans les systèmes agroalimentaires en 2023, 66 % des femmes en Afrique subsaharienne sont employées dans les industries agroalimentaires.

« En privilégiant la modernisation agricole, nous pouvons éliminer les obstacles spécifiques auxquels les femmes sont confrontées dans le secteur agricole. Cela autonomisera les femmes en assurant non seulement la sécurité alimentaire, mais aussi la suffisance nutritionnelle et des avantages économiques dans la région de la SADC », a déclaré le parlementaire.

L'agriculture est le fondement de la plupart des économies, assurant la subsistance de la majeure partie de la population de la région et on ne saurait surestimer le rôle vital que jouent les femmes dans le secteur agricole, notamment dans les régions rurales, a-t-elle souligné.

« Elles sont les principales productrices agroalimentaires, à qui incombe la sécurité alimentaire et l'alimentation des familles et elles représentent aussi une proportion significative de la main d'œuvre dans l'agriculture commerciale. »

Elle a fait valoir que, malgré le rôle vital que jouent les femmes dans l'agriculture, elles subissent souvent des discriminations sexistes qui entravent leur productivité, leur autonomisation économique et les perspectives qui s'offrent à elles.

Ces obstacles, notamment un accès restreint au crédit et aux ressources et des droits fonciers limités, entravent l'action des femmes, tandis que des facteurs tels que les systèmes fonciers coutumiers, les normes culturelles traditionnelles, des pratiques et des cadres juridiques discriminatoires contribuent à un accès inégal à la terre et à une disparité dans le contrôle des terres pour les femmes par rapport aux hommes, a fait observer l'honorable Esparon.

« En tant que parlementaires, il nous incombe de lever ces obstacles et de mettre en place un environnement favorable qui autonomise les femmes dans le secteur agricole dans notre région », a-t-elle déclaré, et elle a appelé à l'adoption de politiques agricoles qui soient sensibles au genre afin de résoudre les problèmes spécifiques que les femmes, et en particulier les petites exploitantes agricoles, rencontrent dans l'agriculture au sein de la SADC.

Elle a ajouté que l'autonomisation des femmes dans l'agriculture pourrait grandement contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, à réduire la pauvreté et à impulser un développement durable.

« Nous devons privilégier la conception et la mise en œuvre de politiques qui visent spécifiquement à éliminer les disparités entre les sexes, tout en apportant aux agricultrices un soutien ciblé financier et technique. »

L'honorable Esparon a précisé qu'il était essentiel d'investir dans des services agricoles et des programmes de formation qui soient sensibles au genre ainsi que dans des initiatives visant à promouvoir les droits fonciers des femmes, l'adoption de technologies par les femmes et leur accès aux ressources.

En outre, des efforts concertés sont nécessaires pour éliminer la violence et la discrimination basées sur le genre, afin de permettre aux femmes de participer pleinement à l'agriculture et d'en tirer des avantages.

Elle a poursuivi en signalant que la modernisation de l'agriculture requiert des investissements dans des technologies novatrices, dans la recherche et le développement.

« Alors que nous entrons dans l'ère numérique, il est essentiel de s'assurer que les femmes ne soient pas laissées de côté. Nous devons combler le fossé numérique entre les sexes en favorisant la maîtrise des outils numériques et en assurant l'accès aux technologies de l'information et de la communication qui peuvent accroître la productivité et les débouchés commerciaux pour les agricultrices », a indiqué la législatrice aux délégués.

Elle a plaidé pour la promotion sociale des femmes et pour qu'elles bénéficient d'un enseignement agricole jusqu'au stade universitaire.

« Il faut inciter les jeunes femmes à se tourner vers une formation agricole afin que nos esprits les plus brillants restent en Afrique pour œuvrer à la modernisation et au perfectionnement de l'agriculture, de telle sorte que nous puissions produire plus efficacement, de façon plus écologique et avec moins de main d'œuvre. »

Elle a ajouté : « Le changement climatique fait peser de graves menaces sur la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance et les femmes se retrouvent souvent en première ligne à subir les conséquences du changement climatique. Or, elles possèdent un savoir traditionnel et des compétences inestimables qui peuvent contribuer au développement d'une agriculture résiliente face au changement climatique. Nous devons soutenir de façon résolue la participation des femmes à la conception de stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, en les dotant des outils et des ressources nécessaires. »

Elle a rappelé que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour plaider en faveur de réformes politiques, mobiliser des ressources et encourager des partenariats multipartites qui privilégient les besoins et les aspirations des femmes dans l'agriculture.

« Je réaffirme que l'égalité entre les sexes n'est pas une question propre aux femmes, mais une question qui relève des droits humains. Cela doit nous inciter tous à agir ensemble, en tant que femmes et hommes de la région de la SADC, pour promouvoir une collaboration harmonieuse visant à bâtir une société dans laquelle les femmes et les filles sont autonomisées, leurs droits sont préservés et leurs voix portent au loin de façon à influencer le cours des choses », a déclaré l'honorable Esparon.

La Tanzanie réaffirme son engagement envers le FP SADC



*La Présidente du Parlement de la République-Unie de Tanzanie, Dr Tulia Ackson.
Photo : Deonisius Simba, Parlement de la République-Unie de Tanzanie.*

ARUSHA, TANZANIE – La Présidente de la République-Unie de Tanzanie, Dr Tulia Ackson, a déclaré que son pays, par le truchement de son parlement, appuie pleinement le travail qu’accomplit le Forum parlementaire de la SADC et qu’il continuera à être un membre actif du Forum.

« L’Assemblée nationale de la Tanzanie est un membre dévoué du FP SADC depuis sa création en septembre 1997 à Blantyre, au Malawi. Au fil des ans, notre parlement n’a cessé de remplir ses obligations, notamment en accueillant les Assemblées (plénières) du Forum », a indiqué la Présidente.

Elle s’exprimait au début de la 53e Assemblée plénière du FP SADC. Elle a rappelé que le Parlement de la République-Unie de Tanzanie avait accueilli pour la dernière fois l’Assemblée plénière du FP SADC en 2013 à Arusha.

Elle a ajouté : « Je souhaite réaffirmer notre attachement aux principes, aux objectifs et aux valeurs pour lesquels ce Forum a été créé : le respect des droits humains, la bonne gouvernance, l’égalité entre les sexes, la démocratie et, par-dessus tout, le développement durable. »

Elle a redit que la République-Unie de Tanzanie apportait son « soutien indéfectible pour veiller à ce que le Forum devienne un parlement régional à part entière comme le prévoient ses fondateurs ».

Elle a justifié le choix d’Arusha comme lieu pour la tenue de la 53e Assemblée plénière.

« L’accueil d’une assemblée de ce type à Arusha permet aux délégués de faire d’une pierre deux, voire trois coups. En premier lieu, Arusha bénéficie d’excellentes conditions climatiques presque tout au long de l’année, ce qui crée un cadre idéal pour une participation efficace des délégués aux réunions. Ce qui est encore plus important, c’est que cette ville est située à mi-chemin le long de la grande route du Nord qui va du Cap, en Afrique du Sud, au Caire, en Égypte », a-t-elle expliqué.

Elle a poursuivi : « Arusha est avant tout une porte d’entrée vers notre circuit touristique du Nord. D’ici, on peut facilement rejoindre le majestueux cratère du Ngorongoro, le parc national du lac Manyara, le parc national de Tarangire, le parc national du Serengeti ainsi que le plus haut sommet d’Afrique, le mont Kilimandjaro, pour ne mentionner que ces quelques sites. »

S’exprimant en cette même occasion, le Président du FP SADC qui est aussi le Président de l’Assemblée nationale des Seychelles, l’honorable Roger Mancienne, a déclaré que le thème de la Plénière était approprié et opportun. Il a fait remarquer que ce thème reflète les besoins de la région eu égard à l’agriculture, à l’insécurité alimentaire et au chômage des jeunes.

« Les dernières années ont été marquées par une forte inflation et, puisque de nombreux produits alimentaires en Afrique sont importés, le coût de la vie a augmenté pour la plupart des ménages alors que les revenus des citoyens sont restés les mêmes », a indiqué l’honorable Mancienne.

Il a expliqué que la forte inflation avait créé des

déséquilibres dans l’approvisionnement alimentaire, « surtout dans des endroits reculés en direction desquels le coût du transport est élevé et où les commerçants ne trouvent plus rentable d’acheminer des produits et des denrées alimentaires ».

Il a appelé à une exploitation optimale des terres fertiles et des ressources naturelles abondantes qui sont présentes en Afrique australe.

« L’Afrique est elle-même le continent où l’on trouve le plus fort pourcentage de terres arables non exploitées dans le monde, ce qui révèle le potentiel inné dont elle dispose pour fournir des produits agricoles et des denrées alimentaires », a-t-il soutenu.

Le Président du FP SADC s’est dit convaincu que les États membres de la SADC avaient la capacité de produire leur propre nourriture et d’être autonomes sur le plan alimentaire.

« Nous sommes convaincus que nous pouvons subvenir à nos propres besoins sans dépendre fortement et dangereusement d’importations dont le coût est élevé et imprévisible », a-t-il indiqué.

Il a exhorté les législateurs de la région à investir dans les jeunes afin qu’ils puissent jouer un rôle utile dans le secteur agricole. Il a insisté sur l’importance de cette démarche afin que les jeunes « ne se détournent pas naturellement de cette activité au profit d’emplois plus à la mode ou plus en vogue ou juste pour habiter dans les cités et les villes plutôt qu’à la campagne ».

Il a incité les parlementaires à rendre la vie à la

campagne et le travail dans l'agriculture plus attractifs et plus lucratifs.

« Nous devons être capables de montrer les gains qui peuvent être obtenus grâce à de nouvelles méthodes appliquées dans l'agriculture, avec la mécanisation et la modernisation, mais aussi dans la fourniture d'installations et de services aux régions rurales. Je pense que nous n'avons que trop assisté à une ponction de ressources qui ont été acheminées des zones rurales vers les centres urbains. La question est : pouvons-nous inverser la tendance ? », s'est-il demandé.

Il a poursuivi : « Nous sommes également convaincus que les jeunes de la nouvelle génération ont le potentiel pour devenir des professionnels sachant travailler dans

le cadre d'une agriculture modernisée et aptes à produire de la richesse pour leurs familles et pour l'État. »

Il a avancé qu'une agriculture moderne peut être une solution au chômage des jeunes et un moyen de renforcer la sécurité alimentaire de façon à mettre fin aux famines dans les pays de la SADC.

« Personne ne devrait perdre sa vie par manque de nourriture ou pour cause de malnutrition, surtout lorsque le sol est si riche et les ressources sont abondantes », a-t-il estimé.

Il s'est dit optimiste quant au fait que le symposium précédant la Plénière pourrait donner des idées aux parlementaires, les amenant à réfléchir aux moyens qui permettraient aux parlements d'éliminer les famines

et de favoriser le développement de l'agriculture dans la région de la SADC, « nonobstant des catastrophes naturelles qui deviennent de plus en plus dévastatrices et effroyables ».

Il a ajouté : « C'est le rôle des parlements d'œuvrer à la résilience de la région par le biais de lois, de politiques et de mécanismes de contrôle susceptibles de protéger les citoyens contre les vicissitudes liées aux catastrophes environnementales et à leurs conséquences sur l'agriculture. »

Il a appelé à des efforts concertés pour aborder les thèmes transversaux de l'agriculture, de la sécurité énergétique, de la sécurité alimentaire, du chômage des jeunes et de la résilience face aux catastrophes climatiques.

Développer l'agriculture grâce aux jeunes : l'expérience de la Tanzanie



La Présidente de la Tanzanie, Son Excellence Samia Suluhu Hassan, s'exprime au début de la 53e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC à Arusha, en Tanzanie, le 3 juillet 2023. Photo : Deonisius Simba.

ARUSHA, TANZANIE – Le gouvernement de la République de Tanzanie investit massivement dans la promotion d'entreprises agroalimentaires pour attirer davantage de jeunes vers l'agriculture dans le cadre d'un programme phare qui vise à développer le secteur.

C'est ce qu'a déclaré la Présidente de la Tanzanie, Son Excellence Samia Suluhu Hassan, lorsqu'elle a officiellement ouvert la 53e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC qui avait débuté à Arusha, en Tanzanie, le 3 juillet 2023.

Douze des quinze parlements nationaux de la SADC qui sont membres du FP SADC participaient à l'Assemblée plénière qui s'est achevée le 8 juillet 2023 et qui était organisée sur le thème suivant : « Moderniser l'agriculture pour promouvoir la sécurité alimentaire et l'emploi des jeunes : le rôle des parlements ».

Son Excellence Samia Suluhu Hassan, la première femme à accéder au poste de Présidente de la République de Tanzanie, a indiqué à l'Assemblée plénière que l'initiative promue par son pays, baptisée « Construire un avenir meilleur », visait à optimiser l'utilisation

du potentiel encore inexploité de la chaîne de valeur agricole.

Elle a précisé qu'à l'heure actuelle l'agriculture est la principale source d'emplois et de revenus pour environ 65 % de la population de la région de la SADC.

« Le secteur touristique a aussi du potentiel et notre gouvernement devrait lui accorder l'attention voulue afin de réaliser la Vision 2050 de la SADC, l'Agenda 2063 de l'UA (Union africaine) et l'Agenda 2030 de l'ONU (Organisation des Nations unies) », a-t-elle avancé.

Elle a souligné que la SADC était une des régions ayant les populations les plus jeunes au monde, d'où la nécessité pour la région de créer jusqu'à 12 millions d'emplois chaque année au cours des vingt prochaines années pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail.

La Présidente a mentionné que, comme l'ont montré des statistiques récentes, les jeunes de Tanzanie âgés entre 18 et 35 ans constituent 60 % de la population totale.

« Il est donc indispensable que nous investissions dans notre jeunesse et, à cette fin, nous avons conçu un certain nombre de stratégies pour attirer les jeunes vers le secteur agricole. Pour nous, l'agriculture comprend les cultures agricoles, l'aquaculture, la pêche, l'élevage ainsi que la production de miel », a-t-elle expliqué.

Elle a dit que son gouvernement investissait dans la promotion d'entreprises agroalimentaires pour les jeunes dans le cadre de son programme « Construire un avenir meilleur ».

« Il s'agit d'un programme phare visant à attirer les jeunes pour qu'ils s'intéressent au travail agricole et pour qu'ils investissent dans ce travail. En tant que gouvernement, nous facilitons l'accès à la terre en octroyant aux jeunes leur propre terre. Nous facilitons l'appui financier, l'accès à la technologie, à des opportunités de marché et le renforcement des capacités », a-t-elle indiqué.

La Présidente a déclaré qu'au moment où ces opportunités avaient été annoncées, elles avaient été accueillies par une réponse enthousiaste des jeunes, mais que seulement 812 jeunes qui sont actuellement en formation ont été recrutés.

« Lorsqu'ils auront achevé cette formation, ils seront enrôlés dans 13 centres d'incubation d'entreprises pour acquérir des compétences pratiques et ils se lanceront dans l'industrie agroalimentaire dans le cadre de dispositifs de regroupement de parcelles en blocs », a-t-elle expliqué. Une fois que les jeunes auront été intégrés dans ce secteur, a-t-elle ajouté, celui-ci devrait connaître une croissance de 10 % contre 3,6 % actuellement et créer 1,5 million d'opportunités d'emploi en huit ans, de 2022 à 2030.

Elle a révélé que son pays avait multiplié par quatre le budget alloué au secteur agricole et elle a invité les délégués à visiter à Arusha un des centres d'incubation pour jeunes relevant du programme « Construire un avenir meilleur ».

La Présidente Hassan a mentionné que l'augmentation des ressources financières allouées au secteur agricole au fil des ans s'était accompagnée d'un accent particulier mis sur les systèmes d'irrigation et les services de vulgarisation.

Cette approche était conforme à la Déclaration de Dar es Salaam de 2004 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans la région de la SADC qui avait exhorté les gouvernements à allouer au moins 10 % de leurs budgets nationaux à l'agriculture, comme recommandé par l'Union africaine.

Elle a indiqué que son gouvernement avait aussi mis en place un Conseil consultatif agricole pour conseiller la présidence sur les meilleures pratiques agricoles et les méthodes les plus efficaces pour accélérer la transformation de l'agriculture dans le pays.

La Présidente a expliqué que le Conseil comprenait des personnalités disposant des compétences et de l'expérience requises dans l'agriculture et dans d'autres secteurs concernés par le développement agricole et qu'à ce titre on s'attendait à ce qu'il contribue de manière significative au développement du secteur agricole en Tanzanie.

Elle a souligné que la région de la SADC, avec une population totale d'environ 380 millions de personnes, comptait environ 51,3 millions de personnes en situation d'insécurité alimentaire, comme le montrent des estimations pour 2020-2021, ce qui représente une hausse de 25,7 % par rapport aux chiffres de 2019-2020.

« En une année seulement, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire a augmenté de 25,7 % dans la région de la SADC. Cela est inacceptable ! », s'est-elle exclamée, ajoutant que la situation a été aggravée par des conflits mondiaux et le changement climatique qui ont une incidence négative sur le secteur agricole dans la majorité des pays de la SADC.



Le secteur touristique a aussi du potentiel et notre gouvernement devrait lui accorder l'attention voulue afin de réaliser la Vision 2050 de la SADC, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'Agenda 2030 des Nations unies.

- Son Excellence Samia Suluhu Hassan

La Présidente Hassan a estimé qu'il était paradoxal de constater qu'il existait au sein de la SADC un si grand nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire alors que « nous disposons d'un total de 9,85 millions de kilomètres carrés de terres qui pourraient servir à transformer la région en un grenier agricole pour l'Afrique et au-delà si on en tirait parti efficacement et de manière appropriée ».

Elle a soutenu que, disposant de vastes étendues de terres pour l'agriculture, la région doit faire tout son possible pour accroître la production alimentaire et mettre fin aux famines. Elle a suggéré de développer des mécanismes d'adaptation pour rendre la nourriture disponible et accessible à tous dans la région.

De telles mesures, a-t-elle estimé, peuvent impliquer un

engagement total à mettre en œuvre, en vue de renforcer la résilience, diverses politiques et stratégies qui ont été adoptées périodiquement, comme la Politique agricole régionale de la SADC de 2014, le développement de la production alimentaire par le biais de programmes de soutien aux intrants, l'intensification du commerce intra-SADC, le protocole relatif à la Zone de libre-échange continentale africaine, l'économie bleue et l'agriculture.

Elle a incité les législateurs de la région à passer des paroles aux actes eu égard au renforcement du secteur agricole.

« Nous sommes doués lorsqu'il s'agit de proposer un grand nombre de politiques et de programmes d'action mais nous ne les appliquons pas. Il est temps que nous commençons à appliquer nos propres politiques pour la production alimentaire », a-t-elle fait observer.

Elle a suggéré : « Nous devons nous engager à mettre en œuvre l'Agenda 2063, en particulier le 5e objectif relatif à une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues, ainsi que le 2e des Objectifs de développement durable qui vise à mettre fin aux famines à l'horizon 2030. »

La Présidente Hassan a souligné que les parlements nationaux ont un rôle fondamental à jouer dans le contrôle et l'adoption de lois et de politiques très attendues, ainsi que dans la ratification de protocoles régionaux et mondiaux qui encouragent le développement de l'agriculture, leur rôle consistant aussi à se faire les porte-parole des personnes qu'ils représentent dans leur enceinte.

« Les parlementaires ont un rôle crucial à jouer dans la transformation de l'agriculture », a-t-elle affirmé.

Elle a informé l'Assemblée plénière que la Tanzanie accueillera au cours de la première semaine de septembre 2023, à Dar es Salaam, le Forum sur les systèmes alimentaires en Afrique 2023 organisé autour du thème « Se rétablir, régénérer, agir » à titre de stratégie pour la transformation des systèmes alimentaires.

« Nous espérons que cela nous offrira une nouvelle plateforme pour proposer une contextualisation pratique des questions relatives à l'agriculture et à la sécurité alimentaire », a-t-elle indiqué.

À propos de l'équité et de l'égalité entre les sexes, la Présidente a exhorté toutes les femmes parlementaires et tous les groupements professionnels de femmes à continuer de conjuguer leurs efforts et de faire entendre leur voix pour que justice soit faite.

« Il s'agit d'une cause qui est défendue depuis longtemps et, si l'on constate des changements, c'est parce que nous avons combattu sur le champ de bataille en 1995 (Conférence mondiale de Beijing sur les femmes) et que cela a entraîné de fait de profonds changements, faute de quoi Samia Suluhu Hassan ne se tiendrait pas debout devant vous aujourd'hui en tant que Présidente de la Tanzanie », a-t-elle déclaré sous les applaudissements.

Elle a assuré que la Tanzanie soutiendrait l'intégration à l'échelle nationale des lois types de la SADC et elle a rendu hommage à l'honorable Dr Tulia Ackson, la Présidente de l'Assemblée nationale de la Tanzanie, pour avoir accueilli la 53e Assemblée plénière. Elle a aussi félicité la Secrétaire générale du FP SADC, Mme Boemo Sekgoma, pour la mise en œuvre du Plan stratégique du Forum (2019-2023).



Appel à rendre l'agriculture attractive pour les jeunes



Le ministre de l'Agriculture de la République-Unie de Tanzanie, l'honorable Hussein Bashe (à droite), souligne un point à l'occasion d'un exposé présenté lors d'un symposium précédant la 53e Assemblée plénière à Arusha, en Tanzanie, le 3 juillet 2023, tandis que lui prêté une oreille attentive (à partir de la gauche) la Présidente du Parlement de la République-Unie de Tanzanie, Dr Tulia Ackson, le Président du FP SADC, l'honorable Roger Mancienne, et la Secrétaire générale du FP SADC, Mme Boemo Sekgoma. Photo : Moses Magadza

ARUSHA, TANZANIE – La 53e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (FP SADC) a débuté hier à Arusha, en Tanzanie, avec des appels lancés aux États membres de la SADC pour qu'ils investissent dans l'agriculture et rendent le secteur attractif pour la population, en grande partie composée de jeunes, de la région de la SADC.

Douze des quinze parlements membres nationaux du FP SADC ont participé à l'Assemblée plénière qui s'est déroulée du 2 au 8 juillet 2023 sur le thème suivant : « Moderniser l'agriculture pour lutter contre l'insécurité alimentaire et le chômage des jeunes dans la région de la SADC : le rôle des parlements ».

Le ministre de l'Agriculture de la République-Unie de Tanzanie, l'honorable Hussein Bashe, a lancé les travaux avec un exposé stimulant, présenté lors d'un symposium organisé juste avant l'Assemblée plénière, le 3 juillet 2023.

Appelant les législateurs de la SADC à rendre l'agriculture attractive pour les jeunes, l'honorable Bashe a soutenu qu'une participation accrue des jeunes et des femmes à l'agriculture dans le cadre de l'initiative « Construire un avenir meilleur » axée sur le secteur agroalimentaire permettrait de créer des emplois pour environ 3 millions de jeunes dans la seule République-Unie de Tanzanie d'ici 2025.

Le programme « Construire un avenir meilleur » est centré sur la résolution des problèmes que rencontrent les jeunes, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre, à la technologie, aux capitaux, aux compétences et aux marchés.

« Alors que nous nous efforçons de rendre l'agriculture sexy et attractive pour les jeunes, il est indispensable de recourir à des technologies (la mécanisation et la numérisation) qui permettent d'alléger le travail », a dit le ministre.

Il a indiqué que, si l'Afrique dispose d'environ 1,12

milliard d'hectares de terres agricoles utilisées pour les cultures et la production animale, le continent possède aussi 65 % des terres arables non cultivées qui restent dans le monde et il a le potentiel pour produire assez de nourriture pour se nourrir lui-même et contribuer à nourrir 9,7 milliards d'individus d'ici 2050.

« Paradoxalement, plus de 283 millions d'Africains se couchent chaque jour le ventre vide. Nous n'avons pas le choix car le temps ne joue pas en notre faveur. La population de l'Afrique atteindra les deux milliards d'individus d'ici 2050 et il faut les nourrir. Nous devons prendre des mesures décisives maintenant pour garantir leur approvisionnement alimentaire », a-t-il avancé.

L'honorable Bashe a fait valoir que la République-Unie de Tanzanie avait accompli de grands progrès pour augmenter la productivité agricole mais qu'il était encore possible de faire mieux.

Il a indiqué que la République-Unie de Tanzanie comptait un total de 12 millions de ménages et qu'environ 7,8 millions d'entre eux (65 %) étaient composés d'agriculteurs.

Il a ajouté que le gouvernement avait centré la majeure partie de ses efforts sur le fait d'attirer la population croissante de jeunes représentant la population active la plus dynamique vers le secteur agricole qui a enregistré une croissance de 3,9 % en 2021.

Selon le ministre, le gouvernement a utilisé plusieurs stratégies pour remédier au problème de la faible performance du secteur.

Il a mentionné que le budget consacré à l'agriculture a été augmenté, passant de 294,16 milliards de shillings en 2021/22 à 970,7 milliards de shillings en 2023/24, tandis que le gouvernement a aussi investi dans la recherche en 2021/22 en développant et en multipliant des semences.

« Le gouvernement a assuré aux agriculteurs l'accès à des technologies et à des équipements modernes pour les aider à améliorer la productivité et l'efficacité de

l'agriculture. Cela concernait notamment les systèmes d'irrigation, les outils mécanisés comme les tracteurs et les moissonneuses-batteuses, ce qui a rendu le secteur suffisamment attractif pour inciter davantage de jeunes à se lancer dans l'agriculture », a-t-il expliqué.

D'autres mesures mises en œuvre concernaient les investissements dans des infrastructures comme les routes, les entrepôts et les usines de transformation, ce qui a amélioré l'efficacité et l'efficacité du secteur agricole, a-t-il ajouté.

Le ministre a aussi fait observer que le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie avait lancé le programme 10/30 « Kilimo Bashara » visant à transformer l'agriculture en une activité commerciale.

Le programme 10/30 visait à s'assurer que le secteur agricole (sous-secteur des cultures), dominé par les petits exploitants agricoles, croisse de 10 % d'ici 2030.

« Pour atteindre cet objectif, plusieurs mesures pouvant avoir un effet d'entraînement ont été conçues, notamment la mobilisation des secteurs public et privé pour qu'ils investissent dans l'agriculture et la hausse des crédits budgétaires alloués au secteur », a déclaré l'honorable Bashe.

Parmi les autres stratégies visant à développer le secteur agricole en République-Unie de Tanzanie figurait la mise en œuvre de réformes juridiques, politiques et institutionnelles afin d'améliorer la productivité et l'efficacité dans le secteur.

Le ministre a précisé que, pour favoriser la participation de jeunes esprits animés d'idées novatrices, le gouvernement tanzanien investissait dans des produits à valeur ajoutée et s'attachait à les promouvoir, encourageant à développer des produits agricoles à valeur ajoutée, comme des boissons et des aliments transformés, afin d'accroître la valeur des cultures et d'améliorer la compétitivité globale du secteur.

Un soutien était aussi apporté aux petits exploitants

agricoles par le biais de mesures comme des microcrédits et des programmes pour l'accès aux marchés, ainsi que la promotion et l'institutionnalisation de modèles de regroupement de parcelles agricoles en blocs en passant de 110 à 10 000 parcelles regroupées en blocs d'ici 2030, a-t-il signalé.

L'honorable Bashe a mentionné que la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'horticulture pour atteindre un montant d'exportations de 2 milliards de US\$ aiderait à élargir les marchés d'exportation, permettant de passer du chiffre d'affaires actuel de 1,2 milliard de US\$ à 5 milliards de US\$ d'ici 2030 et que cela serait également utile pour inciter les jeunes sans emploi à se lancer dans l'agriculture à titre d'occupation.

Le ministre a mis en évidence les possibilités de modernisation de l'agriculture en République-Unie de Tanzanie en particulier et en Afrique en général en vue de diminuer la dépendance par rapport à l'Occident en matière d'alimentation. Cela comprend la prise en compte de vastes étendues de terres arables sous-exploitées, avec des populations qui ne cessent d'augmenter et qui ont besoin de nourriture sur le plan commercial.

Il a souligné que les accords commerciaux portant sur les échanges à l'intérieur de l'Afrique et entre pays africains, comme celui relatif à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), offrent un marché élargi pour les produits tout en facilitant l'accès aux matières premières pour les industries agroalimentaires, à l'instar de minéraux pour les engrais et d'aliments pour nourrir les êtres humains et les animaux.

« L'Afrique a la capacité de restructurer le financement mondial de l'agriculture compte tenu du potentiel existant pour que la technologie soit un facteur clé de la croissance de la productivité », a-t-il avancé.

Le ministre a insisté sur le fait que les programmes de réforme agraire et d'administration des terres continueront de faire partie des nombreux objectifs qui devront scander le parcours de transformation, d'où la

nécessité de politiques et de lois appropriées.

Selon l'honorable Bashe, en organisant mieux les systèmes alimentaires et les industries agroalimentaires, les pays pourraient promouvoir le commerce agricole au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est, de la SADC, de l'Union africaine (UA) et à l'échelle mondiale, bien qu'il faille apporter des solutions appropriées à de nouveaux problèmes, comme ceux qui découlent des conséquences du changement climatique, notamment les sécheresses, les inondations et la salinisation.

Il a affirmé aux législateurs que l'avenir du monde réside dans les industries agroalimentaires compte tenu de la nécessité de nourrir une population qui s'élève actuellement à 2,4 milliards d'habitants et qui atteindra les 9,7 milliards d'ici 2050.

« Étant donné que, d'ici 2030, les marchés alimentaires urbains d'Afrique devraient atteindre un montant total de plus de 400 milliards de US\$ et que le commerce lié au système alimentaire devrait s'élever à 1 000 milliards de US\$, il existe suffisamment de possibilités pour que les jeunes participent à l'agriculture, tandis que l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) prévoit également qu'il faudra produire 60 % d'aliments en plus pour nourrir le monde d'ici 2050 », a indiqué le ministre.

Il a souligné que la demande alimentaire en Afrique continue de dépasser l'offre intérieure d'environ 20 %, avec un coût moyen des importations de l'ordre de 80 milliards de US\$ augmentant à un rythme de 6 % par an, mais que des crises économiques imprévues provoquées par des catastrophes naturelles et des conflits internationaux comme la guerre entre l'Ukraine et la Russie et le Covid-19 peuvent continuer à se produire périodiquement, d'où la nécessité pour l'Afrique de renforcer son autonomie et sa sécurité alimentaires.

Il a recommandé, pour remédier aux problèmes existants, de poursuivre l'intégration régionale, comme le prévoient divers documents ratifiés dans le cadre de

l'UA, de la SADC et d'autres instances.

« Il convient d'intensifier les échanges commerciaux intra-africains en tenant compte des avantages comparatifs et concurrentiels et de mettre en place des mécanismes de financement solides par l'intermédiaire d'organisations locales et internationales afin de soutenir les mesures, les programmes, les projets et les innovations qui sont en cours d'exécution à l'échelle nationale dans les différents pays », a-t-il expliqué.

Les parlementaires doivent continuer à plaider pour l'harmonisation, la ratification, l'intégration sur le plan national et la mise en œuvre des protocoles, des traités et d'autres décisions de la SADC à l'échelle de chaque État membre, pour qu'ils se familiarisent avec les objectifs, les priorités et les décisions de la SADC et d'autres priorités, programmes et projets nationaux, régionaux et internationaux visant au développement du secteur agricole, a-t-il fait valoir.

L'honorable Bashe a appelé à promouvoir des partenariats public-privé (PPP) durables pour attirer plus d'investissements dans le secteur agricole et à concevoir une planification adéquate permettant d'allouer des ressources pour la croissance durable du secteur en établissant des liens entre les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

L'Assemblée plénière est l'organe suprême d'élaboration des politiques du FP SADC. Elle se réunit deux fois par an. C'est la quatrième fois que le Parlement de la République-Unie de Tanzanie accueille l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC selon la Secrétaire générale du FP SADC, Mme Boemo Sekgoma.

L'Assemblée nationale des Seychelles est représentée à la Plénière par une délégation de trois parlementaires sous la conduite de l'honorable Roger Mancienne, Président de l'Assemblée nationale et Président du Forum parlementaire de la SADC.

Les commissions réunies en session conjointe veulent que les actifs stratégiques soient protégés de la dette

Il a été recommandé à la 53e Assemblée plénière du FP SADC de veiller à ce que les parlements membres de la SADC réexaminent le cadre normatif relatif à l'utilisation des actifs stratégiques nationaux et à ce qu'ils dissocient ces actifs de toute appropriation par des capitaux étrangers.

L'honorable Dithapelo Keorapetse du Botswana a lancé cet appel le 4 juillet 2023 lorsqu'il a présenté à la 53e Assemblée plénière qui s'est tenue à Arusha, en Tanzanie, du 1er au 8 juillet 2023, une motion pour l'adoption du rapport de la session conjointe des Commissions permanentes Alimentation, agriculture et ressources naturelles, Développement humain et social et programmes spéciaux et Démocratisation, gouvernance et droits humains.

L'honorable Nadine Mangabu de la République Démocratique du Congo a appuyé la motion. Elle a déclaré que l'Afrique était à la traîne s'agissant de l'adoption de règles strictes pour contrôler les investissements étrangers dans des actifs stratégiques et



L'honorable Dithapelo Keorapetse du Botswana

sensibles et dans des technologies nationales de pointe.

Elle a souligné que les parlements de la SADC devraient légiférer pour protéger ces actifs et réglementer leur

utilisation afin de préserver le patrimoine des États et de mettre ces actifs à l'abri de saisies par des créanciers étrangers.

L'honorable Keorapetse a exhorté les États de la SADC à trouver des façons novatrices d'attirer des investissements directs étrangers au lieu de compter sur la vente d'actifs, notamment de terres, à des étrangers, à titre de moyen pour accroître les recettes provenant d'investissements directs étrangers, puisque ce type d'IDE correspondrait à des versements uniques.

La session conjointe a appelé les États de la SADC à tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) pour promouvoir des investissements durables intra-africains permettant de créer de la richesse qui pourrait être absorbée au sein de l'Afrique.

Les commissions permanentes ont aussi encouragé les États de la SADC à soumettre pour approbation au parlement les principaux instruments de dette qui doivent engager les gouvernements successifs afin de



L'honorable Nadine Mangabu de la République Démocratique du Congo

renforcer la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité dans la gestion des fonds publics, surtout lorsque ces fonds sont utilisés pour acquérir ou construire des actifs stratégiques ou sensibles.

En outre, la session a encouragé les États de la SADC à instituer des organes ou des organismes légaux de surveillance pour contrôler les dettes étrangères contractées par tous les organes ou départements publics afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de dettes ou de garanties cachées sous couvert de structures organisationnelles complexes.

L'honorable Keorapetse a incité les parlements à faire pression pour l'intégration sur le plan national de la Loi type de la SADC sur la gestion des finances publiques (GFP) adoptée par la 51e Assemblée plénière afin de renforcer le contrôle parlementaire sur les fonds publics, y compris sur les opérations du gouvernement liées à des emprunts.

De plus, le rapport a exhorté les parlementaires de la SADC à adopter des lois visant à garantir la transparence des instruments de dette étrangère et une renégociation des modalités de la dette étrangère lorsque celles-ci prévoient des procédures de saisie strictes s'appliquant à des actifs publics stratégiques.

La session conjointe a poursuivi en encourageant le Forum parlementaire de la SADC à élaborer une loi type sur la gestion des actifs publics stratégiques et sensibles qui devrait aussi couvrir les questions relatives à la saisie d'actifs de ce type, aux titres de créance et à la nécessité de maintenir des IDE propres pour une croissance économique durable.

La session conjointe a souligné que les répercussions de la dette publique sur les actifs stratégiques seraient récurrentes, d'autant plus que de nombreux instruments de dette accumulés sur des décennies sont liés à des actifs nationaux stratégiques.

La session conjointe des commissions permanentes s'est tenue à l'hôtel Radisson Blu, à l'aéroport international O. R. Tambo, à Johannesburg, en Afrique du Sud, le 9 mai 2023, sur le thème suivant : « Le rôle du parlement dans la législation sur les actifs stratégiques et sensibles en tenant compte de la sécurité du pays tout en encourageant des investissements ».

Au cours de la session conjointe, la consultante Eva Jhala a présenté un exposé esquissant le contexte historique régional et donnant un aperçu des lois et des politiques relatives à la protection des actifs stratégiques et sensibles.

Elle a décrit les avancées de l'Afrique eu égard aux politiques en matière d'investissement, évoquant les risques qui pèsent sur les intérêts essentiels de sécurité ainsi que l'évolution des politiques relatives aux investissements dans des actifs nationaux stratégiques et sensibles.

Mme Jhala a explicité le rôle du parlement dans l'adoption de lois relatives aux actifs stratégiques et sensibles et le rôle du FP SADC dans l'élaboration de la loi type pour la protection des actifs stratégiques et sensibles.

La session conjointe a fait observer que de nombreux pays avaient supprimé les obstacles aux flux de capitaux transfrontaliers et aboli les exceptions au traitement national pour faciliter l'acquisition, la propriété, le contrôle ou l'exploitation d'actifs nationaux stratégiques



L'honorable Seiso Joel Mohai, parlementaire de l'Afrique du Sud

ou sensibles par des étrangers.

Les commissions permanentes ont estimé que cette approche avait permis de créer des opportunités économiques dont ont pu largement bénéficier les économies des pays d'accueil et les multinationales. Cependant, ces opportunités peuvent être entachées de risques, notamment ceux liés aux intérêts essentiels de sécurité du pays hôte.

Apportant sa contribution au débat sur le rapport de la session conjointe, l'honorable Seiso Joel Mohai, parlementaire de l'Afrique du Sud, a déclaré que les parlementaires avaient le devoir de défendre la souveraineté nationale en s'efforçant de garder le contrôle sur les ressources économiques et financières et en veillant à ce que des influences étrangères ne viennent pas compromettre les intérêts nationaux ou entraver des décisions autonomes.

Il a indiqué qu'une des mesures pour défendre la souveraineté nationale est la gestion responsable de la dette associée à des actifs publics.

« En cas de défaut de paiement, il est essentiel de mettre en place des mécanismes pour protéger ces actifs contre toute influence indue ou contre la saisie par des créanciers internationaux », a-t-il ajouté.

Il a souligné que la transparence est la pierre angulaire de la bonne gouvernance car elle permet aux citoyens de demander des comptes à leurs représentants pour leurs actions, précisant que non seulement la transparence renforce la confiance entre les gouvernements et leurs citoyens, mais qu'elle sert aussi à prévenir des pratiques de corruption en favorisant un environnement où règnent l'intégrité et la responsabilité.

Dans son intervention, l'honorable professeur Nqosa Mahao du Lesotho a indiqué que, grâce à la SADC, le Lesotho a œuvré à la mise en place de réformes politiques et constitutionnelles globales au cours des dernières années afin que les institutions servent mieux les intérêts des citoyens.

Il a expliqué que les réformes comprenaient des réformes constitutionnelles, la dépolitisation et la professionnalisation du service public, du secteur de la sécurité, des médias et de plusieurs autres domaines importants.

Selon le professeur, les réformes ont renforcé le rôle de contrôle du parlement et elles se sont attachées à tenir compte du travail de la Commission des droits de l'homme dans l'intérêt de la population.

Réagissant au débat, l'honorable D. Keorapetse a rappelé que l'Afrique disposait de ressources abondantes et avait attiré un grand nombre d'investisseurs étrangers venus exploiter ses actifs stratégiques. Compte tenu d'une baisse de l'investissement intérieur, des problèmes ont surgi eu égard à la gestion et à la protection d'actifs stratégiques.

Il a dit qu'il était important d'intensifier les échanges commerciaux interafricains et de trouver des solutions endogènes en faisant appel à des institutions comme la Banque africaine de développement.

Il a indiqué que la session conjointe avait convenu de recommander l'élaboration d'une loi type sur la gestion et la protection des actifs stratégiques et sensibles car cela pourrait aider à promouvoir la standardisation des conditions d'investissement dans la région de la SADC.



L'honorable professeur Nqosa Mahao du Lesotho

Les parlements partagent leurs rapports d'étape rédigés depuis de la 52e Assemblée plénière

Les chefs de délégation participant à la 53e Assemblée plénière ont présenté des rapports d'étape sur la mise en œuvre des décisions prises au cours de la 52e Assemblée plénière qui s'était tenue à Kinshasa, en RDC, du 1er au 11 décembre 2022.

En présentant le rapport de l'Angola, l'honorable Pedro Sebastião a dit que son pays poursuivait la mise en œuvre des programmes afin d'harmoniser les décisions politiques, économiques et sociales avec la coopération et l'intégration régionales.

Il a indiqué que l'Angola mettait en œuvre un programme de protection des enfants, un programme d'alphabétisation et de renforcement de l'éducation des jeunes et des adultes, tout en encourageant le développement local et en luttant contre la pauvreté. En outre, l'Angola applique un programme d'allocations sociales, un programme pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et il soutient les efforts visant à mettre fin au travail des enfants.

Le chef de la délégation du Botswana, l'honorable Pono Moatlhodi, a déclaré que le suivi de la mise en œuvre des résolutions de la 52e Assemblée plénière en était encore à ses débuts, bien que, parmi les résolutions adoptées, beaucoup fussent aussi consacrées à des programmes dont s'occupait son parlement. Il a ajouté que son parlement continuerait à exercer un contrôle accru afin de veiller à la mise en œuvre des résolutions à l'échelle nationale.

L'honorable révérend Sanguma T. Mossai de la République Démocratique du Congo a indiqué que son parlement militait auprès de l'exécutif pour qu'il soutienne la transformation du FP SADC en parlement régional.

« Le parlement réaffirme son engagement à continuer de sensibiliser le gouvernement et il reste saisi de cette question jusqu'à ce que la décision soit approuvée », a-t-il ajouté.

L'honorable Mossai a mentionné que le Parlement de la RDC avait initié un projet de loi relatif à l'agriculture portant sur l'alimentation, les ressources naturelles, ainsi que sur le commerce, l'industrie, les finances et les investissements.



L'honorable Princess Kasune de la Zambie

Il a précisé que la présidence, par le biais du programme de service national, avait contribué aux efforts visant à relancer l'agriculture pour lutter contre l'insécurité alimentaire et à encourager les jeunes à se lancer dans l'agriculture.

L'honorable sénateur Isaac Magagula de l'Eswatini a dit que son parlement avait adopté des projets de loi et avait promulgué des lois qui sont désormais plus conformes à la Constitution de l'Eswatini.

Il a précisé que le Parlement de l'Eswatini avait organisé des audiences publiques, qu'il avait présenté des motions ayant fait l'objet de débats et qu'il avait intégré dans la législation nationale des lois types de la SADC. L'Eswatini a aussi ratifié des traités et introduit une subvention agricole et un fonds de développement pour l'autonomisation des jeunes.

Il a indiqué que l'Eswatini avait révisé sa Loi sur les élections pour arriver à une parité hommes-femmes et qu'il y avait eu une augmentation du nombre de motions présentées au parlement relatives à la SDSR ainsi que de débats s'appuyant sur des données probantes pour que la violence basée sur le genre (VBG) soit déclarée urgence nationale.

En présentant le rapport du Malawi, l'honorable Aisha Adams Mambo, seconde Vice-Présidente du Parlement,

a précisé que son pays avait ratifié plusieurs conventions internationales, qu'il avait promulgué un certain nombre de lois et adopté des politiques pour protéger les droits des enfants et soutenir l'élimination des mariages d'enfants tout en protégeant les enfants déjà mariés.

L'honorable Adams Mambo a ajouté que, malgré les progrès accomplis pour s'assurer de la participation des jeunes à l'élaboration des politiques en matière de santé sexuelle et reproductive, il reste un décalage considérable entre la politique et la pratique puisque, dans certaines régions, les jeunes ne réussissent pas à accéder à des services de santé sexuelle et reproductive, ceux d'entre eux qui sont en situation de handicap étant touchés de façon disproportionnée à cet égard.

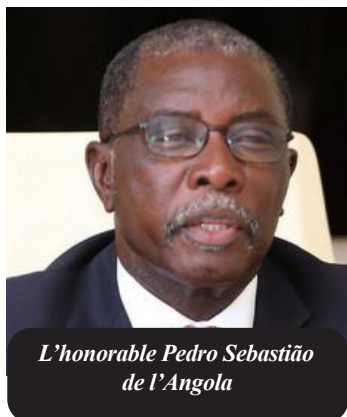
L'honorable Phillipus Wido Katamelo de la Namibie a déclaré que son pays luttait contre les conséquences du changement climatique en plaçant les droits humains au cœur de toutes ses actions et en soutenant la diversité économique, sociale, culturelle et politique dans ses efforts pour autonomiser les groupes les plus touchés.

Il a souligné que, conformément à l'Accord de Paris sur le changement climatique, la Namibie a reconnu le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable.

Il a exhorté les États membres à collaborer avec des établissements d'enseignement supérieur pour mener des recherches approfondies sur les énergies renouvelables afin de trouver les solutions les plus économiques permettant d'alimenter la SADC en énergie renouvelable.

L'honorable Regina Bistoquet des Seychelles a indiqué que l'Assemblée nationale de son pays encourageait les parlementaires à mettre en place des procédures électorales favorables aux femmes afin que la SADC tire parti du dividende démographique incarné par ses femmes et ses jeunes.

Elle a expliqué que les États de la SADC doivent collaborer avec les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes afin de mobiliser les jeunes, en particulier les filles et les jeunes femmes, y compris les personnes en situation de handicap, autour des difficultés et des pratiques préjudiciables liées à la santé sexuelle et reproductive.



L'honorable Pedro Sebastião de l'Angola



L'honorable Pono Moatlhodi du Botswana



Le sénateur Isaac Magagula de l'Eswatini



L'honorable révérend Sanguma T. Mossai de la RDC



L'honorable Selemani J. Zedi de la Tanzanie

Elle a fait valoir que le gouvernement avait nommé des femmes à des postes clés, comme ceux de Défenseure des droits, de secrétaires principales, de juges, de directrices générales, de membres de conseils d'administration et qu'il avait même nommé la première femme à la tête des pompiers en 2022.

L'honorable N. Mapisa-Nqakula de l'Afrique du Sud a indiqué que, le 31 janvier 2023, le Président de la République avait signé l'Accord amendant le Traité de la SADC qui devrait conduire à la création du Parlement de la SADC en tant qu'institution de la SADC.

Elle a déclaré que l'Afrique du Sud reste attachée à l'intégration de la région et attend avec impatience que soient obtenues les douze signatures requises sur seize pour que l'amendement au Traité entre en vigueur.

Elle a souligné que les parlementaires continuent de poser des questions et d'œuvrer à une prise de conscience sur les mariages d'enfants et la violence basée sur le genre car le droit écrit du pays stipule toujours un âge minimum pour le mariage qui va de 15 à 18 ans.

Elle a admis que le pays continue de subir des délestages, tout en signalant qu'il a adopté divers moyens pour y faire face, ce qui a permis d'obtenir des résultats tangibles, dont témoignent des coupures de courant moins fréquentes ces dernières semaines.

L'honorable Selemani J. Zedi de la Tanzanie a indiqué que le parlement avait voté plusieurs lois pour soutenir l'égalité entre les sexes, l'avancement des femmes et le développement des jeunes et qu'il avait enjoint aux autorités locales de mettre de côté 10 % de leurs recettes pour les affecter à l'octroi de prêts sans intérêts aux femmes, aux jeunes et aux personnes en situation de



L'honorable Aisha Adams du Malawi

handicap.

Il a fait observer que le Département de l'approvisionnement en produits médicaux de la Tanzanie avait été autorisé à acheter des produits pharmaceutiques pour les pays de la SADC, mais que quelques États seulement se sont montrés intéressés par l'achat, comme convenu, des produits pharmaceutiques dont ils avaient besoin dans le cadre de cet arrangement consolidé.

Il a précisé que, pour améliorer l'agriculture et accroître la production alimentaire, le gouvernement a introduit le programme « Forage pour les agriculteurs » et a mis en place pour la population locale des blocs agricoles disposant de systèmes d'irrigation, afin de construire un avenir meilleur pour les femmes et les jeunes.

En présentant le rapport de la Zambie, l'honorable Princess Kasune a déclaré que le gouvernement de la Zambie soutenait fermement la transformation du FP SADC en parlement régional, le Président de la République étant convaincu que la transformation aidera à cimenter le développement socioéconomique et politique de la région.

« Cette auguste assemblée voudra bien noter qu'il existe certaines procédures internes que le pays doit suivre avant de signer l'Accord amendant le Traité » a-t-elle ajouté.

La parlementaire a expliqué que la Zambie mettait en œuvre, avec le soutien de l'Union européenne, un programme visant à arrêter la violence sexuelle et basée sur le genre et les mariages d'enfants et que le Cabinet a approuvé la révision de l'âge légal pour le mariage en le faisant passer de 16 à 19 ans.



L'honorable Phillipus Wido Katamelo de la Namibie

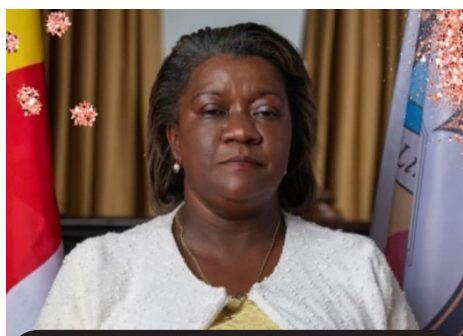
Au nom de la délégation du Zimbabwe, l'honorable Anele Ndebele a indiqué que son parlement a amendé la Loi sur les mariages pour interdire les mariages d'enfants et que des amendements ont été apportés à un certain nombre d'autres lois pour refléter cette position et prévoir des sanctions plus sévères pour le viol, notamment de mineurs.

En outre, le ministre de la Justice a mis en place un tribunal soucieux des victimes afin de juger les affaires impliquant des atteintes aux droits des enfants.

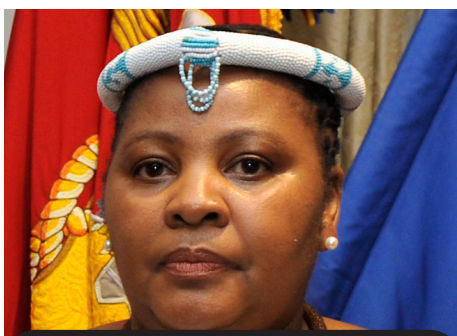
Il a ajouté que la commission parlementaire sur la santé et la protection de l'enfance a tenu plusieurs audiences publiques sur l'éducation à la santé sexuelle au cours desquelles des avis divergents ont été exprimés sur l'opportunité ou non de mettre des préservatifs à la disposition des élèves filles. Les églises et les chefs traditionnels se sont opposés à la distribution de préservatifs aux filles et ont préconisé un renforcement de l'éducation morale.

Il a aussi été recommandé de faire participer les jeunes à des discussions sur la Zone de libre-échange continentale africaine. En outre, le parlement a voté une loi exhortant les établissements d'enseignement supérieur à créer des pôles industriels et d'innovation afin de contribuer au succès de la mise en œuvre de l'Accord.

Le parlementaire a déclaré que le Zimbabwe a amendé sa Constitution pour permettre l'élection d'un nombre total de soixante femmes parlementaires sur la base de la représentation proportionnelle, six femmes parlementaires venant de chacune des dix provinces du pays.



L'honorable Regina Esparon des Seychelles



L'honorable N. Mapisa-Nqakula de l'Afrique du Sud



L'honorable Anele Ndebele du Zimbabwe

L'UIP promeut la coexistence pacifique et les sociétés inclusives – rapport

Les parlements de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont été instamment priés de mettre en œuvre les résolutions adoptées par l'Assemblée de l'Union interparlementaire (UIP), notamment la Déclaration de Manama, et de fournir des retours d'information en temps voulu au Secrétaire général de l'UIP.

C'est ce qui figurait dans un rapport sur les résultats de la 146e Assemblée de l'UIP et des réunions connexes qui s'étaient tenues à Manama, à Bahreïn, du 11 au 15 mars 2023 et ces éléments ont été soumis à la 53e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC par l'honorable Me Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda, Président du Parlement du Zimbabwe.

Cet appel était en phase avec les Statuts et règlements de l'UIP ainsi qu'avec la Stratégie de l'UIP qui met l'accent sur la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'organisation.

Me Mudenda a déclaré que la 146e Assemblée à laquelle assistaient plus de 1 700 participants venus de 130 pays, dont six présidents de parlement, a adopté par consensus la Déclaration de Manama sur le thème général « Promouvoir la coexistence pacifique et les sociétés inclusives : combattre l'intolérance ».

Par la Déclaration de Manama, les parlementaires se sont engagés à combattre les inégalités par le biais de politiques économiques et sociales de nature inclusive, fondées sur le respect des droits et défendant l'égalité et la dignité de tous les citoyens.

« La Déclaration exhorte également les parlements à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 – en ne laissant personne de côté – comme le meilleur espoir pour la paix, la démocratie et le développement durable pour tous. En outre, la Déclaration célèbre la diversité », a dit Me Mudenda.

Il a ajouté : « En conséquence, les parlements sont appelés à adopter des lois appropriées pour combattre les problèmes afférents à l'intolérance à l'égard des groupes marginalisés ainsi que toute forme de violence liée à la religion, au fondamentalisme, à la xénophobie et au racisme. »

Me Mudenda a indiqué que l'Assemblée a aussi adopté la résolution soumise par la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale intitulée « Cybercriminalité : les nouveaux risques pour la sécurité mondiale ».

La résolution a souligné la nécessité d'une coopération internationale pour combattre la cybercriminalité et préserver la paix, la sécurité et la stabilité économique dans le monde tout en défendant les droits humains, notamment la liberté d'expression. Dans ce contexte, la résolution a renforcé la responsabilité des parlements dans l'élaboration d'un cadre réglementaire susceptible de protéger les citoyens dans le cyberspace de la même façon que dans le



L'honorable Me Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda, Président du Parlement du Zimbabwe, qui est aussi le Président du Sous-comité juridique du FP SADC jouant un rôle stratégique.

monde physique.

La résolution a relevé, en outre, que la cybercriminalité peut constituer une grave menace pour les processus démocratiques, en particulier parce qu'elle peut interférer avec des élections par le biais d'atteintes à la sécurité informatique ou d'informations mensongères diffusées dans les médias. La résolution a reconnu que les femmes, les jeunes et les enfants figurent parmi les personnes les plus vulnérables et qu'il s'agit des principales victimes des agressions perpétrées sur Internet.

Me Mudenda a aussi informé l'Assemblée plénière que la 146e Assemblée a adopté la résolution sur le point d'urgence intitulé « Susciter une prise de conscience et appeler à l'action face aux graves crises humanitaires qui frappent les peuples de l'Afghanistan, de la République arabe syrienne, de l'Ukraine, du Yémen et d'autres pays, et face à la vulnérabilité spécifique des femmes et des enfants ».

« La résolution appelle, entre autres, la communauté internationale à collaborer pour protéger des vies humaines, atténuer les souffrances, préserver la dignité humaine et garantir l'accès à des services essentiels comme l'alimentation, les soins médicaux, l'eau et un logement pour tous, indépendamment de l'origine de chacun, par le biais de mesures juridiques et politiques mises en œuvre à l'échelle nationale pour répondre à la souffrance humaine découlant de conflits mondiaux », a-t-il expliqué.

La 146e Assemblée a aussi adopté la résolution soumise par la Commission permanente du développement durable intitulée « L'action des

parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts ».

La résolution a reconnu la menace existentielle que la déforestation et la dégradation des sols font peser sur la sécurité alimentaire et l'agriculture. Dans la mesure où, selon les estimations, 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts pour leur survie, leurs moyens de subsistance, leurs emplois et leurs revenus, la résolution a exprimé une profonde inquiétude face aux graves dommages environnementaux causés par la déforestation sauvage.

« C'est pourquoi les parlements sont invités à adopter des lois par lesquelles ils s'engagent en faveur d'un objectif de zéro déforestation nette et du reboisement des forêts afin de préserver un écosystème équilibré qui protège la biodiversité de la flore et de la faune », a-t-il précisé.

Le Groupe géopolitique africain a proposé un point d'urgence intitulé « Création d'un fonds mondial destiné aux pays vulnérables aux catastrophes naturelles pour faire face aux pertes et dommages causés par le changement climatique », mais ce point d'urgence n'a pas réussi à obtenir la majorité des deux tiers des votes requise pour qu'il soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée.

L'Assemblée de l'UIP a été officiellement ouverte par le vice-Premier ministre Shaikh Khalid bin Abdulla Al Khalifa au nom de Sa Majesté le roi Hamad bin Isa Khalifa.

Sa Majesté le roi a fait appel aux valeurs historiques fondamentales de Bahreïn, à savoir la tolérance, la

coexistence et la paix, dont l'UIP pourrait s'inspirer en accord avec le thème. Il a réaffirmé l'engagement de Bahreïn à encourager des efforts de collaboration pour promouvoir la paix et la sécurité internationales sous-tendues par les principes de la Charte des Nations unies et le droit international.

Son Excellence Ahmed Bin Salam Almusalam, Président du Conseil des représentants, a souligné la nécessité d'une action collective pour promouvoir des communautés pacifiques fondées sur la tolérance et la coexistence. Il a exhorté l'Assemblée à favoriser la diplomatie parlementaire et à adopter des résolutions susceptibles de répondre aux défis mondiaux liés à l'intolérance qui menacent la coexistence pacifique et les sociétés inclusives.

Son Excellence Sheika Haya Al Khalifa, membre du Conseil des Présidents de l'Assemblée générale des Nations unies, a centré ses remarques sur les conséquences socioéconomiques et politiques des guerres et des conflits, notamment les souffrances humaines indicibles, la perte de vies et les déplacements. Elle a exhorté, par conséquent, les parlements à promouvoir les valeurs de dialogue, de tolérance et de coexistence.

Dans un message vidéo, le Secrétaire général des Nations unies, M. António Guterres, a mis en évidence le fait que la 146e Assemblée se tenait dans un contexte marqué par un grand nombre de défis mondiaux interconnectés, notamment le changement climatique, les conflits, la xénophobie, l'intolérance à l'égard des différences religieuses et les discours de haine. Il a appelé l'UIP à défendre l'unité dans la diversité et les efforts de collaboration afin de promouvoir des politiques socioéconomiques pour des sociétés justes et équitables.

Dans son message, le Secrétaire général de l'UIP, M. Martin Chungong, a fait observer que les 130 pays représentés à la réunion reflétaient la diversité du monde au service de l'humanité. En conséquence, a-t-il dit, les délibérations devaient être représentatives des peuples en quête de coexistence pacifique, de tolérance et d'inclusion pour défendre les valeurs essentielles des pères fondateurs de l'UIP, Cremer et Passy, qui prônaient le dialogue diplomatique pour résoudre les conflits humains.



La 53e Assemblée plénière a convenu de soutenir la candidature de la très honorable Dr Tulia Ackson, Présidente du Parlement de la Tanzanie issue du Groupe géopolitique africain, au poste de Présidente de l'UIP.

« Le Prix Cremer-Passy est décerné par l'UIP et vise à récompenser un parlementaire ou un groupe de parlementaires qui se distingue dans la défense et la promotion des objectifs de l'organisation et contribue à un monde plus uni, plus pacifique, plus durable et plus équitable ».

Le Président de l'UIP, M. Duarte Pacheco, a salué le choix du thème, notamment compte tenu du fait que l'Assemblée se tenait dans un contexte de polarisation mondiale croissante, caractérisé par une intensification des conflits, des violations de droits humains, dont ceux de parlementaires, le terrorisme et des discours de haine à l'encontre de groupes marginalisés. Il a exhorté les parlements membres à recourir à la diplomatie pour promouvoir une culture fondée sur la confiance, la coexistence pacifique et la tolérance.

Il est prévu que l'UIP élise un nouveau président/une nouvelle présidente pour un mandat de trois ans à l'issue des réunions qui doivent se tenir au mois d'octobre à Luanda, en Angola. Le/la Président(e) de l'UIP est le dirigeant politique de l'organisation.

L'Assemblée plénière a accepté par la suite de soutenir la candidature de la très honorable Dr Tulia Ackson, Présidente du Parlement de la Tanzanie, au poste de Présidente de l'UIP devant trois autres candidats issus du Groupe géopolitique africain. Les autres candidats étaient l'honorable Mergane Kanouté, Vice-Présidente du Parlement du Sénégal, la très honorable Catherine Gotani Hara, Présidente du Parlement du Malawi et l'honorable Me Jacob Francis Nzwidamilimo Mudenda, Président du Parlement du Zimbabwe.

La Commission TIFI soutient une gestion plus rigoureuse de la dette

La Commission permanente Commerce, industrie, finances et investissements a exhorté les États membres à renforcer leur gestion de la dette publique en mettant en place des services indépendants de gestion de cette dette, en coopérant avec des organismes gouvernementaux, en publiant des rapports annuels sur la conformité et en utilisant les rapports élaborés par des organisations de la société civile et des groupes de réflexion.

Ces éléments font partie d'une série de recommandations présentées par l'honorable Dithapelo Keorapetse du Botswana, le Vice-Président de la Commission permanente Commerce, industrie, finances et investissements (TIFI), lorsqu'il a soumis le rapport de la commission, le 4 juillet, à la 53e Assemblée plénière du FP SADC qui s'est tenue dans la République-Unie de Tanzanie du 1er au 8 juillet

2023.

L'honorable Ruth Adriani Mandes de l'Angola a appuyé le rapport de la commission.

La commission permanente a aussi appelé l'exécutif à présenter des comptes rendus réguliers sur le respect du plafond fixé pour le ratio dette/PIB afin de garantir la viabilité de la dette et à améliorer la transparence et l'efficacité dans l'affectation de ressources limitées dans le contexte de restrictions aux emprunts.

« Les États membres doivent soutenir l'exigence de se rapprocher du plafond de convergence en mettant en place des structures organisationnelles solides, ce qui comprend notamment la création d'un ministère ou d'un organisme chargé du développement économique, le renforcement de la conformité ou de



L'honorable Dithapelo Keorapetse du Botswana, le Vice-Président de la Commission permanente Commerce, industrie, finances et investissements

l'audit au sein de l'administration et la formulation de directives opérationnelles claires sur l'accumulation de la dette », a conseillé la commission.

La commission permanente a encouragé l'Assemblée plénière à recommander l'adoption de cadres juridiques uniformes relatifs à la gestion des finances publiques à titre de mesure qui participe des efforts visant à maintenir la stabilité macroéconomique.

« Le respect des plafonds d'endettement doit donc devenir un indicateur de la discipline budgétaire, ce qui constitue un facteur important pour parvenir à la stabilité financière régionale », a recommandé la commission.

La Commission permanente TIFI a exhorté, en outre, les parlements de la SADC à examiner de près les exceptions aux mesures de protection prévues dans la législation, par exemple la clause dérogatoire qui, dans certains cas, a conduit à des écarts importants par rapport aux règles existantes, rendant difficile le retour rapide à ces dernières. On a fréquemment recouru à ce type de clauses pendant la période de Covid-19.

La Commission permanente TIFI a attiré l'attention sur la nécessité de plaider de manière proactive pour des assemblées législatives chargées d'élaborer le budget qui aient la capacité d'amender ou de rejeter des propositions budgétaires de l'exécutif de façon à donner au parlement un pouvoir réel sur les deniers publics. Elle a conseillé aux parlements de la SADC d'insister pour être mieux structurés afin de refléter le statut et le rôle du parlement dans le modèle de gouvernance en tant qu'institution habilitée à exercer un contrôle sur les actions du gouvernement plutôt que comme simple spectateur.

Pour avoir des points de référence en matière de meilleures pratiques, la commission permanente a demandé aux États membres de la SADC d'effectuer des recherches sur des pays comme le Danemark qui ont maintenu le ratio dette/PIB à des niveaux durablement bas.

Elle a recommandé que l'Assemblée plénière prie instamment les États membres de la SADC de tirer



L'honorable Talitha Monnagotla du Botswana

parti de leurs ressources naturelles pour soutenir les dépenses publiques plutôt que de recourir à des emprunts. Le Botswana qui a tiré profit de ses diamants pour soutenir son développement économique a été cité en exemple.

Les parlements de la SADC ont été priés de renforcer leurs efforts de sensibilisation en vue de plafonner le coût du service de la dette au moyen, entre autres, de l'intégration dans la législation nationale de la Loi type de la SADC sur la gestion des finances publiques (GFP). À cet égard, il a été demandé à l'Assemblée plénière de conseiller aux États membres de la SADC de tirer des enseignements de l'exemple de pays qui ont plafonné les coûts liés au service de la dette à 10 % de leurs recettes.

L'Assemblée plénière a été également invitée à encourager les États membres à veiller à ce que leur législation nationale, à l'instar de la Loi type de la SADC sur la GFP, contienne des dispositions sur la nécessité d'obtenir l'approbation du parlement en cas de manne financière, de recettes inattendues ou non planifiées, comme des droits de tirage spéciaux.

La commission a appelé les parlements de la SADC



L'honorable Ruth Adriani Mandes de l'Angola

à examiner minutieusement les accords sur la prospection de ressources minérales, notamment du lithium et du pétrole, pour s'assurer que des clauses strictes soient intégrées aux accords afin de maximiser les avantages pour les pays hôtes.

L'Assemblée plénière a été priée de demander aux parlements de renforcer leur rôle de contrôle par rapport à la gestion de la dette publique en examinant attentivement les emprunts afin d'éviter que des prêts ne soient contractés à des fins de consommation, notamment en ce qui concerne des prêts bancaires opaques qui tendent à alimenter la corruption et les vellétés de corruption.

Les parlements ont été exhortés à surveiller de potentielles violations d'accords de prêt dans le cadre du droit international, en particulier en cas de changements parmi les hauts dirigeants, lorsque de nouveaux titulaires refusent unilatéralement d'assumer la responsabilité eu égard aux engagements pris par de précédents gouvernements.



L'honorable Vipuakuje Muharukua, législateur de la Namibie

La commission permanente a demandé à l'Assemblée plénière de mettre l'accent sur le fait que les parlements de la SADC doivent continuer à contrôler l'accumulation de la dette en utilisant divers outils tels que le ratio dette publique/PIB, le ratio paiement d'intérêts/recettes, envisagés comme des indicateurs de convergence macroéconomique, tout en tenant compte de la viabilité de la dette.

Les parlements membres ont été encouragés à mobiliser efficacement l'exécutif pour veiller à ce que les emprunts et les dépenses du gouvernement soient maintenus dans des limites raisonnables pour éviter les crises associées au surendettement.

La commission permanente a entendu des exposés présentés par deux économistes réputés, M. Pepukai Chivore, économiste et ancien directeur du Bureau parlementaire du budget du Zimbabwe et M. Simon Mtambo, directeur adjoint du Bureau parlementaire du budget en Zambie.

La réunion avait pour objectif principal de discuter du « plafond de la dette », le respect de ce plafond étant considéré comme une des mesures permettant de garantir la viabilité de la dette dans les États de la SADC. À cet égard, il a été relevé que les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer pour contrôler la contraction de dettes et pour garantir que la dette soit maintenue à des niveaux viables.

M. Chivore a centré son exposé sur la nécessité pour les gouvernements de veiller à ce que le niveau et le taux de croissance de leur dette publique soient viables et puissent être assumés tout en réalisant leurs objectifs eu égard aux coûts et aux risques.

Il a souligné l'importance de lois, de règlements et de politiques qui stipulent les plafonds des emprunts relevant de la dette publique extérieure, ces emprunts devant être corrélés au produit intérieur brut et aux exportations du pays.

M. Chivore a fait remarquer qu'aux États-Unis, un « shutdown » (arrêt de l'administration) est appliqué

à chaque fois que la dette fédérale approche de son plafond réglementaire, à moins que le Congrès et le président ne relèvent ce plafond.

Pour sa part, M. Mtambo a évoqué l'engagement du gouvernement zambien en faveur d'un assainissement des finances publiques passant par une augmentation des recettes et une réduction des dépenses comme une condition préalable à la réalisation de la stabilité macroéconomique.

Il a expliqué que le rôle de l'Assemblée nationale dans la gestion de la dette publique en Zambie devait être compris dans le contexte plus large de la gestion des finances publiques. La Loi (de modification) portant sur l'article 198 de la Constitution de la Zambie stipule les principes relatifs à la gestion des finances publiques qui comprennent le fait de contracter des emprunts publics viables pour garantir l'équité intergénérationnelle.

Il a souligné que le mandat de l'Assemblée nationale de la Zambie est fixé par la Constitution et qu'une des fonctions de cette Assemblée consiste à superviser la façon dont l'exécutif exerce ses fonctions, entre autres, en approuvant une dette publique avant qu'elle ne soit contractée.

Au cours des débats sur le rapport de la Commission TIFI, l'honorable Talitha Monnagotla du Botswana

a fait observer que le rapport et ses recommandations pourront aider les États membres à mettre en œuvre des mesures durables pour veiller à ce que la dette soit maintenue à des niveaux acceptables.

Elle a conseillé aux États membres d'adopter, dans le cadre de leurs méthodes de gestion organisationnelle, des mesures fortes de gestion financière pour assurer la stabilité des flux de trésorerie car cela permettrait de réduire les cas de corruption.

La parlementaire a appelé à mettre en œuvre des mesures de contrôle efficaces pour s'assurer que les finances publiques soient bien gérées, en encourageant la responsabilité par rapport aux dépenses publiques.

S'associant aux efforts de partage des meilleures pratiques, l'honorable S. J. Zedi de la Tanzanie a demandé des éclaircissements sur les mesures prises par la Namibie pour maintenir le coût du service de la dette à 10 %.

En réponse, l'honorable Vipukuje Muharukua, législateur de la Namibie, a déclaré que la dette en elle-même n'est pas forcément mauvaise, à moins que l'argent ne soit utilisé à d'autres fins que celles qui étaient prévues.

Il a indiqué qu'au moment où le FP SADC cherche à

se transformer en un parlement régional à part entière, les législateurs devraient concevoir un mécanisme pour surveiller le ratio dette/PIB de chaque pays de la SADC.

« C'est un des facteurs permettant à la Namibie de fixer un objectif de 10 % pour le service de sa dette », a dit l'honorable Muharukua.

Il a mis en garde contre les responsables politiques qui empruntent en fonction des cycles électoraux et il a prié instamment le parlement de surveiller ces pratiques en exerçant son rôle de contrôle.

L'honorable Keorapetse du Botswana a fait observer que l'appel de la Commission TIFI à surveiller les plafonds de la dette était inspiré de l'expérience africaine marquée par le rôle joué par les institutions financières internationales, notamment les institutions de Bretton Woods, qui ont imposé l'endettement à l'Afrique afin d'influencer les politiques publiques.

L'honorable Keorapetse a ajouté que l'exemple de la Namibie a été cité en raison de la nécessité d'examiner les dettes contractées, la plupart des parlements africains étant tenus dans l'ignorance à propos des modalités des dettes contractées par leurs gouvernements.

La Commission FANR met au premier plan la question de l'insécurité alimentaire

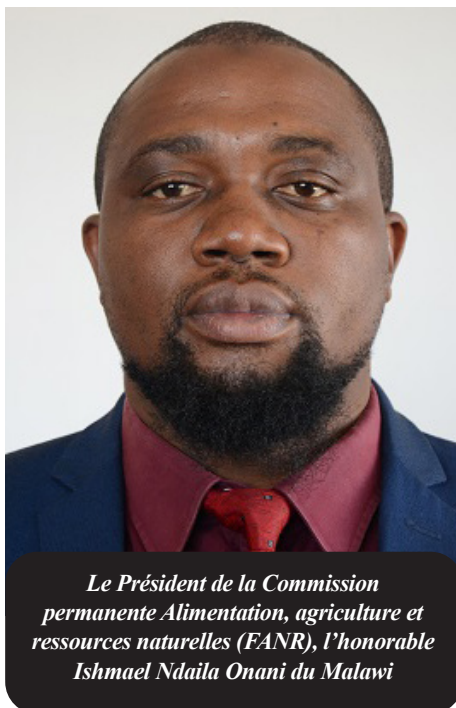
Il a été recommandé à l'Assemblée plénière du FP SADC d'exhorter les parlementaires à se montrer déterminés à lutter contre l'insécurité alimentaire et les problèmes liés à la faim en progressant sur la voie de l'affectation de 10 % de leur budget discrétionnaire au secteur agricole, conformément aux engagements de Malabo.

La recommandation a été soumise le 4 juillet 2023 devant la 53e Assemblée plénière du FP SADC qui se réunissait à Arusha, en Tanzanie, du 1er au 8 juillet 2023, par le Président de la Commission permanente Alimentation, agriculture et ressources naturelles (FANR), l'honorable Ishmael Ndaila Onani, parlementaire du Malawi.

L'honorable Hawa S. Mwaifunga, Vice-Présidente de la Commission permanente FANR, a appuyé le rapport, en mentionnant que le secteur agricole joue un rôle clé dans le développement socioéconomique de la région de la SADC.

La Commission permanente FANR a tenu une réunion en présentiel le mardi 9 mai 2023 pour examiner le thème suivant : « La situation relative à la faim et à l'insécurité alimentaire dans la région de la SADC, les problèmes qui attisent l'insécurité alimentaire, les principaux objectifs internationaux et le programme pour l'Afrique, les investissements et l'exécution des engagements de Malabo, un environnement susceptible d'inciter les jeunes à investir dans l'agriculture ».

Au cours de la réunion, la commission a entendu un exposé visant à présenter aux membres un projet intitulé « Renforcement de la responsabilité sociale et de la surveillance dans les secteurs de la santé et



Le Président de la Commission permanente Alimentation, agriculture et ressources naturelles (FANR), l'honorable Ishmael Ndaila Onani du Malawi

de l'agriculture en Afrique australe (2016-2024) », mis en œuvre par l'Alliance du partenariat pour la responsabilité sociale. La commission a entendu un autre exposé sur la situation relative à la faim et à l'insécurité alimentaire dans la région de la SADC, les problèmes qui attisent l'insécurité alimentaire, les principaux

objectifs internationaux et le programme pour l'Afrique, les investissements et l'exécution des engagements de Malabo.

La commission a intégré au rapport soumis un appel suscité par ces exposés demandant que l'Assemblée plénière encourage les États membres à veiller à ce que les citoyens de la SADC, notamment ceux qui habitent dans les régions rurales, aient accès à des sources d'énergie propres comme le gaz et l'énergie solaire et puissent les utiliser afin de mettre fin à l'utilisation de sources d'énergie non durables comme le charbon et le bois de chauffage qui conduisent souvent à la destruction aveugle de forêts représentant une source sûre de nourriture.

La commission a aussi recommandé d'inciter les États membres de la SADC à privilégier l'utilisation d'énergies propres, étant donné que des sources d'énergie comme le charbon et le bois de chauffage favorisent souvent la discrimination fondée sur le sexe par le biais des circuits de collecte et de distribution.

« La Plénière doit exhorter les États membres à trouver des sources alternatives moins chères pour les engrais qui soient abordables pour les petits exploitants agricoles, les aidant ainsi à améliorer le rendement de leurs cultures », a dit l'honorable Onani.

En outre, la Commission permanente FANR a appelé les États membres de la SADC à accélérer la création du Parlement de la SADC doté de fonctions claires en matière d'élaboration de lois types.

La commission a également recommandé que les parlements de la SADC soient encouragés à développer des plateformes communes nationales et régionales dédiées à l'examen des questions agricoles et à mettre à profit et à concrétiser le potentiel de création d'emplois du secteur agricole en investissant dans ce secteur dans la mesure où cela est essentiel pour soutenir la croissance économique et réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Les États membres de la SADC ont été encouragés, en outre, à adopter, pour toute évaluation future des politiques et des stratégies, un cadre relatif au droit à l'alimentation et à la nutrition qui soit fondé sur la prise en compte de la dimension de genre.

La commission a recommandé, de surcroît, que l'Assemblée plénière appelle les États membres de la SADC à veiller à ce que le PIB généré par le secteur agricole soit utilisé de façon novatrice pour réduire le plafond de la dette et les emprunts publics dans leur globalité.

Lors de sa réunion du 9 mai 2023, la Commission permanente FANR a conclu que le changement climatique et des phénomènes météorologiques extrêmes comme des cyclones ont eu une forte incidence sur le secteur agricole.

La commission a soutenu que l'agriculture peut contribuer au développement rural par la création d'emplois, notamment pour les jeunes, les femmes et d'autres groupes sociaux vulnérables.

Dans le contexte des répercussions du changement climatique et de la pandémie de Covid-19, la Commission FANR a appelé à réaliser des investissements supplémentaires dans l'agriculture afin d'atténuer les conséquences des catastrophes et de soutenir les efforts de reprise et la progression vers la concrétisation des engagements de Malabo et des objectifs de développement durable.

La commission a fait observer que l'Afrique australe est une des régions les plus vulnérables face au changement climatique qui a eu des conséquences dévastatrices sur le développement économique et social, l'agriculture, la sécurité des personnes, l'émergence de conflits, entraînant une détérioration de l'accès à des ressources



*L'honorable Hawa S. Mwaifunga,
Vice-Présidente de la Commission
permanente FANR*

comme l'eau et les terres arables, aggravant l'insécurité alimentaire et la situation humanitaire.

Dès lors, a fait remarquer la commission, la position stratégique qu'occupent les parlementaires est fondamentale pour promouvoir des investissements publics accrus dans le secteur agricole, comme ceux destinés à la fourniture de biens et de services publics, y compris d'infrastructures, d'énergie, de recherche et développement, notamment dans les régions rurales.

L'honorable Onani a aussi présenté à la 53e Assemblée plénière un rapport sur la visite de travail que la commission a effectuée dans la République bolivarienne du Venezuela.

Il a précisé que cinq membres de la Commission permanente FANR ont participé à une visite de travail au Venezuela du 29 mars au 4 avril 2023.

« Le but de la visite était de donner aux parlementaires de la SADC les moyens d'examiner efficacement les défis énergétiques auxquels est confrontée la région de la SADC, en tenant compte des évolutions au sein et au-delà de la SADC », a-t-il déclaré.

La délégation a eu plusieurs interactions avec diverses

parties prenantes pendant la visite.

En appuyant le rapport, l'honorable Mwaifunga a mentionné que le secteur agricole fournit des moyens de subsistance, notamment des emplois et des revenus, à la majorité des personnes vivant dans les régions rurales.

Elle a cité les statistiques de la SADC pour 2013 qui indiquent que l'agriculture a contribué à hauteur d'environ 20 % du PIB de la région pour cette année.

« Il est largement reconnu que les femmes jouent un rôle important dans l'agriculture dans la région, mais elles rencontrent d'énormes difficultés qui les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel en tant qu'agricultrices », a expliqué l'honorable Mwaifunga.

Dans certains États membres, les femmes accomplissent plus de 70 % du travail dans le secteur agricole, mais elles sont toujours exclues de nombreux processus décisionnels.

« À l'échelle régionale, des efforts significatifs sont déployés pour intégrer des instruments régionaux relatifs à l'égalité entre les sexes bien que leur mise en application soit généralement limitée », a relevé l'honorable Mwaifunga.

Elle a souligné le lien entre le secteur agricole et la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) et elle a indiqué que la productivité agricole subit l'incidence de la VBG et d'un accès insuffisant à la SDSR.

« À l'échelle mondiale, les recherches montrent que les travailleuses agricoles subissent un degré élevé de violence et de harcèlement de la part de superviseurs et de collègues sur le terrain. Le VIH a aussi touché ce secteur par suite des inégalités entre les sexes. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, les parlements de la SADC doivent durcir les lois sur la SDSR et la VBG afin de punir les auteurs des délits », a dit l'honorable Mwaifunga, précisant que cela pourrait aider à protéger les agricultrices qui risquent d'être victimes de la VBG.

« Je réaffirme que les parlements membres de la SADC doivent montrer qu'ils font des efforts pour avancer progressivement en vue d'honorer les engagements de Malabo en affectant 10 % de leur PIB au secteur agricole. Cela sera extrêmement bénéfique pour tous les États membres de la SADC », a-t-elle ajouté.

La Commission DGHR dénonce les sociétés transnationales sur le plan du respect des droits humains

Il a été recommandé à l'Assemblée plénière du FP SADC de réaffirmer le rôle central que jouent les parlementaires pour mettre en lumière la question du rapport entre les entreprises et les droits humains dans l'industrie extractive en Afrique australe afin de s'assurer que les sociétés transnationales (STN) respectent les droits humains et les lois environnementales et que des recours soient disponibles et accessibles aux citoyens en cas de violation de ces droits.

C'est un des appels figurant dans le rapport de

la Commission permanente Démocratisation, gouvernance et droits humains (DGHR), soumis le 4 juillet 2023 à la 53e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC qui s'est tenue à Arusha, en République de Tanzanie, du 1er au 8 juillet 2023.

Le Président de la Commission DGHR, l'honorable Dought Ndiweni, parlementaire du Zimbabwe, a soumis le rapport et a déclaré que les parlementaires de la SADC doivent, dans leurs pays respectifs, sensibiliser les parties prenantes, y compris les ministères compétents, au traité contraignant proposé

de l'ONU sur les entreprises et les droits humains et les encourager à participer activement au processus afin de veiller à ce que le résultat final tienne compte de tous les droits humains pour lutter contre l'impunité dont bénéficient les sociétés transnationales.

L'honorable Utaara Mootu, parlementaire de la Namibie, a appuyé la motion et a soulevé la question du genre qui est tout à fait pertinente eu égard aux violations des droits humains associées à l'extraction de ressources naturelles.



*Le Président de la Commission DGHR,
l'honorable Dought Ndiweni*



*L'honorable
Utaara Mootu de la Namibie*



*L'honorable
Paula Kooper de la Namibie*

Le rapport soumis par l'honorable Ndiweni a exhorté les parlementaires à accorder la priorité au renforcement de leur fonction de contrôle en soutenant l'adoption du traité contraignant de l'ONU car cela permettrait de responsabiliser davantage les gouvernements eu égard à l'exercice de leur rôle de réglementation et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour protéger les États contre la mainmise de grandes entreprises.

La commission a aussi appelé les parlements de la SADC à renforcer le rôle de représentation des législateurs de la SADC en amplifiant leur voix grâce à l'adoption du traité contraignant sur les entreprises et les droits humains et en tirant parti de la collaboration avec des partenaires, notamment des organisations de la société civile.

Conformément à la méthode déjà bien rodée consistant dans l'élaboration de lois types, la commission a encouragé le Secrétariat du FP SADC à étudier la faisabilité de l'élaboration de clauses rédactionnelles types pour le traité contraignant afin qu'elles servent de repère pour les négociations et favorisent l'intégration ultérieure du traité à l'échelle nationale.

« Cela implique que les parlements nationaux de la SADC luttent contre l'impunité des grandes entreprises par le biais de lois strictes promulguées à l'échelle nationale et que les parlementaires appuient la résolution de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux entreprises et aux droits humains en Afrique et plaident pour sa mise en œuvre rapide », a déclaré l'honorable Ndiweni. Il a ajouté que cela garantirait la responsabilité et l'accès à des recours pour les cas de violation des droits humains liés à des entreprises en Afrique, en particulier dans l'intérêt des populations marginalisées et vulnérables.

La commission a exhorté, en outre, les parlements de la SADC à plaider pour l'harmonisation entre les cadres régionaux relatifs à la gouvernance des ressources naturelles et la question du rapport entre les entreprises et les droits humains afin d'élaborer des plans d'action nationaux portant sur le rapport

entre les entreprises et les droits humains.

« Le Secrétariat est prié d'accorder la priorité à la formation des parlementaires à la question du rapport entre les entreprises et les droits humains grâce à la collaboration avec des partenaires afin d'appuyer des approches fondées sur des données probantes visant à promouvoir le respect des droits humains dans la conduite des affaires au sein du secteur des ressources naturelles de la SADC », a dit l'honorable Ndiweni.

Dans le cadre de l'élaboration de son rapport, la Commission permanente DGHR a tenu sa réunion statutaire le 9 mai 2023 sur le thème suivant : « Vers une approche fondée sur les droits eu égard à la conduite des affaires au sein du secteur des ressources naturelles dans la région de la SADC : que peuvent faire les parlementaires ? ».

La commission a convenu qu'une approche fondée sur les droits eu égard à la conduite des affaires dans l'industrie extractive était pertinente pour l'Afrique australe compte tenu du fait que la région est riche en ressources minérales aussi bien solides que liquides.

« Si elles sont correctement utilisées, ces ressources pourraient représenter une aubaine pour la concrétisation progressive des droits environnementaux, économiques, sociaux et culturels, notamment pour soutenir des programmes de protection sociale, créer des emplois, éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités », a fait observer la commission.

La nécessité de la transition vers les énergies renouvelables a provoqué une augmentation de la demande et de l'exploitation des ressources minières en Afrique australe alors que le monde presse le pas pour atteindre l'objectif de zéro émission nette.

La décarbonation des secteurs de l'énergie et des transports, par exemple, requiert des minéraux comme le lithium, le cobalt et le cuivre pour fabriquer des batteries et d'autres technologies vertes.

La commission a fait remarquer que la région de

la SADC possède des gisements importants de ces minéraux essentiels : la RDC produit environ 70 % du cobalt mondial, l'Afrique du Sud a les plus grandes réserves de manganèse, le Mozambique possède d'importantes réserves de graphite et le Zimbabwe a les plus vastes gisements de lithium en Afrique.

La commission a souligné la nécessité d'optimiser le potentiel des minéraux de transition de la région dans l'intérêt des citoyens et pour apporter une contribution significative à la Vision 2050 de la SADC, à l'Agenda 2063 de l'Afrique et au programme de développement durable de l'ONU.

Il a été relevé que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a adopté une résolution demandant la rédaction d'un instrument international juridiquement contraignant sur les STN et autres entreprises qui a été parrainée par l'Équateur et l'Afrique du Sud. Le processus se poursuit au HCR, à Genève, dans le cadre du groupe de travail intergouvernemental présidé par l'Équateur.

La commission a mis en lumière certains des points essentiels du traité contraignant qui seraient dans l'intérêt de la SADC.

En haut de la liste, on trouve la justice de genre, qui implique l'élaboration d'un outil efficace pour assurer la responsabilité des entreprises en intégrant une perspective de genre africaine.

Apportant sa contribution au débat sur le rapport de la Commission DGHR, l'honorable Darren Bergman, parlementaire de l'Afrique du Sud, a avancé que le monde s'éloignait des droits démocratiques au profit de ce que l'on appelle désormais la sécurité humaine.

« Quand nous évoquons la sécurité humaine, qui figure bien dans l'Agenda 2063 de l'Afrique, ce que nous avons en vue, c'est la démocratie, les droits humains et l'état de droit en tant que principes fondamentaux de la sécurité humaine. Pour l'essentiel, en démocratie, nous aspirons à des élections libres et équitables à l'issue desquelles les citoyens obtiennent le gouvernement qu'ils méritent ou qu'ils élisent et,



L'honorable Dithapelo Keorapetse du Botswana

en vertu du respect des droits humains, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer que nous protégeons nos citoyens », a-t-il expliqué.

L'honorable Bergman a soutenu que, puisque l'Afrique doit trouver des solutions africaines aux problèmes africains, il convient de renforcer les lois en recourant à des lois types et faire en sorte que les pays adoptent ces lois types.

L'honorable Victor Lumayi, parlementaire de la Zambie, a mis l'accent sur de nombreuses difficultés liées à la pratique des affaires dans le secteur des ressources naturelles.

Il a précisé que ces difficultés peuvent découler de problèmes environnementaux qui touchent les populations des alentours, notamment la pollution de l'eau, la dégradation des sols et la pollution de l'air.

L'honorable Lumayi a souligné que les pays de la SADC possèdent d'abondantes ressources naturelles qui devraient être utilisées à bon escient.

« Nous avons besoin de textes législatifs qui protègent nos citoyens contre la perte de leurs terres, notamment lorsqu'ils deviennent vulnérables face à des investisseurs », a-t-il soutenu.



L'honorable Victor Lumayi de la Zambie

Il a ajouté qu'il arrive parfois que les pays ignorent la quantité de ressources naturelles qu'ils sont en train de perdre car certains investisseurs « ne nous autorisent pas à nous approcher des lieux où ils extraient notre cuivre ».

Il a indiqué qu'en Zambie le parlement a adopté plusieurs textes de loi visant à promouvoir la conservation et la gestion des forêts à titre de moyen pour combattre le changement climatique.

L'honorable Dithapelo Keorapetse, parlementaire du Botswana, a mentionné que, compte tenu du fait que de nombreux pays de la SADC se rendront aux urnes en 2023 et 2024, il est très important que des missions d'observation électorale soient déployées par des institutions comme le FP SADC afin de sauvegarder la démocratie.

Le parlementaire a aussi prié instamment les États membres de la SADC de s'inspirer des dispositions de la Loi type de la SADC sur les élections lorsqu'ils entament la réforme de leurs systèmes électoraux.

L'honorable Paula Kooper de la Namibie a estimé que la pauvreté est la cause première de nombreux problèmes car les personnes vivant dans la pauvreté



L'honorable Darren Bergman de l'Afrique du Sud

sont souvent victimes, entre autres, de l'insécurité alimentaire, du changement climatique, d'atteintes à la démocratie et de violations des droits humains. Le parlementaire a ajouté que la pauvreté tend à aggraver le risque de conflits, ce qui favorise à son tour l'émergence de motifs criminogènes et des menaces à la sécurité.

Réagissant au débat, l'honorable Ndiweni a remercié l'honorable Mootu de la Namibie pour avoir appuyé la motion et pour avoir soulevé la question du genre qui est très pertinente eu égard aux violations des droits humains qui sont associées à l'extraction de ressources naturelles.

« On trouve des femmes et des jeunes engagés dans l'extraction d'or, qui deviennent à cette occasion les premières victimes des violations de droits humains. L'autre question soulevée par l'honorable membre est l'unité au sein de la région de la SADC. Lorsque nous élaborons ces cadres juridiques, nous devons le faire comme un bloc, de telle sorte qu'il n'y ait pas de place pour ceux qui voudraient diviser pour régner. »

« Plus vite nous atteindrons notre objectif d'avoir un parlement régional susceptible d'élaborer des lois contraignantes, plus vite se dissiperont tous ces problèmes », a déclaré l'honorable Ndiweni.

La Commission GEWAYD voit des opportunités d'affaires dans le changement climatique

Il a été recommandé à la 53e Assemblée plénière du FP SADC d'inciter les États membres de la SADC à voter des lois qui encouragent l'utilisation d'énergies propres afin d'atténuer le changement climatique.

Cet appel a été lancé par la Présidente de la Commission permanente Égalité des sexes, avancement des femmes et développement des jeunes (GEWAYD), l'honorable Shally Josepha Raymond de la Tanzanie, le 4 juillet, lorsqu'elle a soumis le rapport de la commission pour adoption par l'Assemblée plénière qui s'est tenue à Arusha, en Tanzanie, du 1er

au 8 juillet 2023.

L'honorable Paula Kooper de la Namibie a appuyé la motion, en déclarant que la région de la SADC continuait à lutter contre les inégalités entre les sexes, plusieurs États membres s'efforçant d'éliminer les obstacles tant manifestes qu'invisibles à l'égalité entre les sexes.

« La situation dans la région n'est guère différente de celle qui prévaut sur le reste du continent où les femmes sont touchées de manière disproportionnée

par les conséquences du changement climatique qui représentent une des menaces les plus graves auxquelles sont confrontées les femmes et les filles dans la région de la SADC », a indiqué l'honorable Kooper.

Elle a exhorté les parlementaires à jouer un rôle de premier plan pour mener une action climatique et environnementale qui tienne compte de la dimension de genre grâce à l'exercice de leurs fonctions de législation, de contrôle, de représentation et d'adoption du budget.

L'honorable Raymond a recommandé que l'Assemblée plénière demande aux États membres de la SADC de considérer le changement climatique comme offrant des opportunités d'affaires et elle a appelé les parlementaires à convaincre leurs gouvernements d'investir dans l'innovation par les jeunes pour l'élaboration de mesures d'atténuation et d'adaptation, telles que la production de panneaux solaires, de matériel pour la récupération d'eau et d'appareils servant à réaliser des économies d'énergie.

La commission a prié instamment les États membres de la SADC de trouver des solutions au changement climatique susceptibles d'aider à surmonter les difficultés et les menaces qui pèsent sur les moyens de subsistance, la santé et la sécurité des femmes et elle a encouragé les parlements nationaux à prendre des mesures pragmatiques, notamment le vote de crédits budgétaires plus importants affectés à l'atténuation du changement climatique.

La commission a souligné la nécessité de donner aux parlementaires de la SADC les moyens de plaider pour la mise en œuvre intégrale et la dotation en ressources du mécanisme de financement pour les pertes et dommages afin que les pays qui souffrent des conséquences du changement climatique n'aient pas à s'endetter lourdement pour reconstruire des infrastructures endommagées par ces phénomènes météorologiques extrêmes.

Elle a aussi vivement incité les parlementaires de la SADC à plaider, en vue de l'atténuation du changement climatique, pour des financements concessionnels ou sous forme de subventions plutôt que de contracter des prêts aux taux du marché.

Les États membres de la SADC ont été encouragés à intégrer les solutions au changement climatique dans des programmes visant à éliminer les obstacles à l'égalité entre les sexes et à accroître les investissements sensibles au genre dans l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies et des mesures pour le renforcement des capacités.

Le FP SADC et les parlements membres ont été



La Présidente du Parlement de la Tanzanie, l'honorable Dr Tulia Ackson

invités à faciliter la mise en place de programmes pour le renforcement des capacités institutionnelles afin de créer un mécanisme solide permettant d'exercer un contrôle parlementaire continu, notamment en ce qui concerne les programmes relatifs aux femmes et au changement climatique.

La commission a conseillé aux parlementaires de tirer parti de leur rôle représentatif et d'établir un lien de connaissance avec leurs électrices à titre de volet essentiel de la réponse sensible au genre et de la résilience de leur pays face au changement climatique.

Les parlementaires ont été priés, en outre, de promouvoir le point de vue des femmes dans les discussions sur le changement climatique et de privilégier les besoins des femmes, tels que l'eau, la sécurité alimentaire, l'agriculture, l'énergie, la santé, la gestion des catastrophes et le règlement des litiges dans les processus de planification et de financement du développement en vue de l'adaptation, de l'atténuation et de la résilience face au changement climatique.

Un autre appel a été lancé pour que les parlementaires

de la SADC préconisent une amélioration des mécanismes d'alerte précoce eu égard à divers phénomènes météorologiques extrêmes afin d'éviter des destructions.

Dans le cadre de l'élaboration de son rapport, la commission permanente a tenu une réunion statutaire le vendredi 12 mai 2023 sur le thème suivant : « Le rôle des parlementaires dans la promotion du programme de justice de genre et de justice climatique dans la région de la SADC ».

Des données probantes ont montré que le changement climatique tend à toucher plus durement les femmes que les hommes dans cinq domaines d'impact de la production agricole, à savoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la santé, l'eau et l'énergie, les catastrophes liées au climat, les migrations et les conflits.

La commission a entendu un exposé présenté par M. Titus Gwemende, directeur de division pour l'Afrique chez Open Society Foundations.

L'exposé était centré spécifiquement sur les informations et les preuves les plus récentes montrant de quelle façon les femmes et les filles sont touchées de façon disproportionnée par le changement climatique dans la région.

M. Gwemende a mis en évidence les moyens pratiques permettant aux parlements de tirer parti de leurs pouvoirs en matière de législation, de contrôle, de représentation et d'adoption du budget pour assurer l'égalité entre les sexes et la justice climatique.

« Les parlements peuvent identifier les moyens de promouvoir des lois et des politiques qui placent les femmes et les filles, notamment sur le plan local et dans les régions rurales, au cœur de la lutte pour la justice climatique et d'une transition décisive vers une économie plus verte », a-t-il déclaré.

La commission permanente a pris note du fait que la région de la SADC continuait de combattre le défi de l'inégalité entre les sexes, plusieurs États membres



L'honorable Princess Kasune de la Zambie



L'honorable Talita Monnakgotla du Botswana



L'honorable Aisha Adams du Malawi

s'efforçant d'éliminer les obstacles tant manifestes qu'invisibles à l'égalité entre les sexes.

À l'issue de l'exposé, les honorables membres ont entamé des discussions sur la motion.

L'honorable Princess Kasune de la Zambie a présenté quelques observations relatives aux effets du changement climatique, notamment eu égard aux femmes et aux filles.

Elle a souligné que les femmes continuent d'être les premières victimes du changement climatique. En Zambie, il y a eu beaucoup de déforestation, ce qui a conduit le parlement à lancer une campagne de reboisement pour atténuer ce problème.

L'honorable Kasune a confié qu'en sa qualité de parlementaire issue d'une des plus grandes circonscriptions de la Zambie, qui compte près de 300 000 habitants, elle était découragée par la persistance de l'utilisation de grandes quantités de charbon, plusieurs camions transportant ce produit hors de sa circonscription chaque jour parce que la population ne dispose pas de sources de combustible alternatives.

La parlementaire a rappelé que la Zambie avait ratifié l'Accord de Paris sur le changement climatique bien qu'elle ne l'ait pas encore intégré dans sa législation nationale. Elle a ajouté que, conscient de la gravité des problèmes posés par les conséquences du changement climatique, le parlement a adopté la Loi sur la gestion des catastrophes pour répondre à l'enjeu du changement climatique.

L'honorable Kasune a ajouté que le parlement zambien a mis en place une commission chargée des objectifs de développement durables pour qu'elle travaille de concert avec le Caucus parlementaire zambien pour la conservation dans le cadre d'efforts visant à atténuer les conséquences du changement climatique, notamment sur les femmes et les filles.

L'honorable Talita Monnakgotla du Botswana a souligné que les femmes en Afrique sont touchées plus durement que les hommes par le changement climatique. Cela est dû au fait que les femmes



L'honorable Shally Josepha Raymond de la Tanzanie

prennent soin de la famille et élèvent les enfants, devant aussi marcher sur de longues distances afin de rapporter du bois pour cuisiner.

Elle a expliqué que la majorité des femmes dans les régions rurales dépendent de l'agriculture pour la nourriture. Cependant, le changement climatique a eu une incidence négative sur la production bien que le gouvernement ait subventionné les prix des semences et des engrais pour accroître la production.

La parlementaire a fait observer que le Botswana dispose désormais d'un ministère de l'Entrepreneuriat qui aide les femmes et les jeunes à créer de petites entreprises.

L'honorable Aisha Adams du Malawi a déclaré que l'inégalité entre les sexes demeure un des problèmes majeurs faisant obstacle au développement des femmes en Afrique alors même que le changement climatique a une incidence négative sur la région de la SADC.

L'honorable Adams a avancé que les femmes ont une immense responsabilité car elles doivent s'assurer que les besoins de leur famille soient satisfaits, les hommes se contentant parfois de mettre l'argent sur la table alors que les femmes doivent décider comment l'utiliser et si cette utilisation est appropriée ou non.

La législatrice a fait remarquer que le changement climatique et la dégradation de l'environnement ont nui à la production alimentaire assurée par les femmes, ce qui fait peser une menace d'insécurité alimentaire sur les ménages.

Elle a ajouté que le changement climatique a provoqué des conditions météorologiques imprévisibles et extrêmes au Malawi, engendrant des pénuries d'eau chroniques, ainsi qu'une insécurité alimentaire et financière pour beaucoup de personnes, notamment pour les 82 % de la population qui vivent dans les régions rurales où les femmes représentent 65 % des petits exploitants agricoles.

La Présidente du Parlement de la Tanzanie, l'honorable Dr Tulia Ackson, a souligné que le rôle des parlementaires dans la promotion du programme relatif à l'égalité entre les sexes et au changement climatique dans la région de la SADC serait renforcé si davantage de femmes devenaient parlementaires et si elles pouvaient réellement avoir une plus grande influence sur les questions qui les concernent, le changement climatique en faisant partie.

L'honorable Shally Josepha Raymond de la Tanzanie a décrit le changement climatique comme une des menaces les plus graves auxquelles le monde est confronté, ajoutant que la plupart des pays sont pourtant encore mal équipés pour y faire face.

Elle a indiqué qu'il existe un lien indissociable entre la question de l'égalité entre les sexes et le changement climatique, avançant comme preuve le fait que les femmes et les filles subissent souvent de façon disproportionnée les conséquences de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles, ainsi que de nombreux autres événements qui font partie de la vie.

Les parlements sont instamment priés de protéger la santé sexuelle et reproductive des femmes dans des situations d'urgence

Les États membres de la SADC ont été priés de s'attacher sans relâche à faire prévaloir le respect, la protection et la promotion des droits humains fondamentaux des femmes indépendamment de l'état de l'environnement physique, géographique et socioéconomique.

Cette exigence englobe le respect, la protection et la promotion de la santé sexuelle et reproductive dans des situations d'urgence.

Cet appel a été lancé par la Présidente de la Commission permanente Développement humain et social et programmes spéciaux (HSDSP) du FP SADC, l'honorable Rosie Bistoquet, parlementaire des Seychelles, lorsqu'elle a soumis le rapport de la commission devant la 53e Assemblée plénière le 4

juillet.

L'honorable Kassim Hassan Haji de la Tanzanie a appuyé la motion pour l'adoption du rapport. Il a déclaré que cette motion arrivait à point nommé, au moment où la région est confrontée à la survenue, à une fréquence accrue, de phénomènes météorologiques imprévisibles et extrêmes. Il a souligné l'urgence nécessaire d'améliorer la gestion des catastrophes dans la région.

Cette motion abordait des questions essentielles comme le croisement entre la problématique de la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans des situations d'urgence provoquées par le changement climatique et la gestion des catastrophes. En examinant cette question, la Commission permanente HSDSP espérait que la SSR

pourrait être intégrée dans le cadre régional et national de gestion des catastrophes.

Dans ce contexte, l'honorable Bistoquet a demandé aux parlementaires de plaider pour la ratification, l'intégration sur le plan national et/ou l'adoption des divers cadres internationaux, continentaux et régionaux tels que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe (2016-2030), le Plan stratégique de la SADC pour la réduction des risques de catastrophe (2018-2030) et le Plan stratégique et plan d'action sensibles au genre en matière de réduction des risques de catastrophe de la SADC (2020-2030).

« Ces cadres reposent sur une approche de la gestion des catastrophes qui est fondée sur les droits et sur une perspective de genre bien qu'ils n'abordent qu'implicitement la question de la SSR dans des situations d'urgence », a dit la Présidente.

Le rapport a exhorté, en outre, les parlementaires de la SADC à passer en revue et à réformer les cadres législatifs et institutionnels nationaux pour y intégrer les corrélations entre la SSR, le changement climatique et la gestion des catastrophes, en mettant un accent particulier sur la promotion et la protection de la SSR dans des situations d'urgence.

La commission a appelé les parlementaires à s'assurer que les États membres de la SADC renforcent la coordination entre les pays en adoptant de bonnes pratiques décrites dans le Cadre régional pour la réduction des risques de catastrophe.

« Ce cadre renforce les moyens de réduire les risques de catastrophe au sein des États de la SADC en encourageant la coordination, le partage d'informations, le renforcement des capacités et la mise en œuvre de mesures de réduction des risques de catastrophe à l'échelle régionale, nationale et locale », a indiqué la commission.

Les États de la SADC ont été invités à adopter une approche ascendante par rapport à la gestion des catastrophes, en mettant un accent particulier sur les jeunes femmes, les filles, les chefs traditionnels et religieux.

Les parlementaires doivent aussi intensifier le plaidoyer pour que les États membres affectent des ressources financières suffisantes au renforcement de la réponse aux catastrophes, tout en veillant à la fourniture de produits appropriés relatifs à la SSR.

Cela comprend le soutien financier à la mise en place du Dispositif minimum d'urgence pour la SSR et la

création de centres à guichet unique pour fournir des kits de SSR dans des situations d'urgence, a recommandé la commission.

Il a été également recommandé aux États membres de la SADC d'élaborer, en collaboration avec le secteur de l'enseignement supérieur et des organisations partenaires compétentes, des outils pour la collecte de données ventilées afin d'effectuer des évaluations de la vulnérabilité à l'échelle communautaire.

Les résultats de ces évaluations devraient permettre de mettre en œuvre des interventions pertinentes et ciblées, notamment en ce qui concerne la fourniture de produits de SSR dans des situations d'urgence.

L'attention des États membres de la SADC a été attirée sur la réalité des liens de plus en plus étroits qui existent entre la SSR, le changement climatique et la réduction



L'honorable Paulina Mpariwa du Zimbabwe

Au cours des discussions, la commission a pris note du fait que les États de la SADC sont devenus sujets à des situations d'urgence comme des sécheresses, des inondations, des conflits et des pandémies.

Les situations d'urgence ont aggravé des problèmes préexistants en matière de SDRS, notamment une mortalité maternelle élevée, les grossesses chez les adolescentes, la violence basée sur le genre et un accès limité aux services de santé sexuelle et reproductive.

La commission a entendu un exposé centré sur l'évaluation du degré de préparation des pays à mettre en place le Dispositif minimum d'urgence (DMU), évaluation effectuée par l'UNFPA et ses partenaires.

L'exposé a fait ressortir que le changement climatique, des phénomènes météorologiques imprévisibles et parfois catastrophiques sont devenus courants dans la région de la SADC et que, si les pays de la SADC disposent de plans d'intervention en cas de catastrophe, il arrive souvent que ces plans, que les politiques et les cadres législatifs n'intègrent pas de plans qui concernent la SDRS.

L'exposé a souligné que le DMU est une initiative visant à garantir que les pays d'Afrique orientale et australe aient un dispositif minimum initial pour la SSR dans des situations d'urgence.

La commission a appris que le DMU est ainsi une réponse à ce qui est perçu comme des insuffisances des cadres institutionnels et législatifs relatifs à la gestion des catastrophes et à la réduction des risques de catastrophe.

Elle a fait observer que la force de la plupart des pays réside dans les lois et les politiques dont ils disposent relatives à la gestion des catastrophes et à la réduction des risques, dans l'état de préparation du système de santé national et les plans et les mécanismes d'intervention, les mécanismes de coordination et les installations d'entreposage.

Intervenant dans le débat sur le rapport de la Commission permanente HSDSP, l'honorable Paurina Mpariwa,



L'honorable Kassim Hassan Haji de la Tanzanie

des risques de catastrophes qui continuent de toucher les femmes et les filles de manière disproportionnée.

La commission permanente s'est réunie le 9 mai 2023 sur le thème « Renforcer la santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR) dans le contexte du changement climatique et de situations d'urgence » et elle a fait observer que les corrélations entre la SSR, le changement climatique et la gestion des catastrophes nécessitent une attention urgente.

La commission a expliqué que, tandis que les femmes et les filles sont celles qui souffrent le plus de phénomènes météorologiques extrêmes, les lois, les politiques et les cadres réglementaires leur offrent une protection limitée et sont d'une faible efficacité pour promouvoir leur aptitude à exercer leurs droits humains fondamentaux, dont celui à la SSR.

L'honorable Bistoquet a déclaré que les États membres de la SADC doivent prendre des mesures urgentes pour que la question de la SSR dans des situations d'urgence soit intégrée dans des lois, des politiques et des cadres relatifs à la réduction des risques de catastrophe.



La Présidente de la Commission permanente Développement humain et social et programmes spéciaux (HSDSP), l'honorable Rosie Bistoquet des Seychelles



L'honorable Julien Nyemba de la Zambie

parlementaire du Zimbabwe, a déclaré qu'aucune discussion portant sur le programme de protection sociale ne saurait être efficace sans la participation des femmes car une famille est constituée d'une femme, d'enfants et d'un homme.

« Toutefois, les besoins humains relèvent de deux catégories : il y a ceux qui conviennent aux femmes et ceux qui conviennent aux hommes. Par conséquent, les programmes de protection sociale doivent être soigneusement conçus pour convenir à la catégorie ciblée. À chaque fois que nous concevons des programmes, nous devons atteindre le groupe visé eu égard aux besoins de ce groupe particulier », a soutenu l'honorable Mpariwa.

L'honorable Julien Nyemba de la Zambie a indiqué que le Président de la Zambie, Son Excellence Hakainde Hichilema, était un fervent partisan de l'élimination des mariages d'enfants.

« Il a pris cette question très au sérieux et il a esquissé une voie concrète pour mettre fin aux mariages d'enfants qui passe par l'amélioration du bien-être des jeunes dans le pays », a affirmé l'honorable Nyemba.

La parlementaire a indiqué que la Zambie a introduit l'éducation gratuite pour permettre aux enfants qui ont abandonné l'école d'y retourner, y compris ceux qui ont été contraints de se marier.

L'honorable Nyemba a précisé que l'augmentation des fonds affectés au développement des circonscriptions a aidé à autonomiser les jeunes, surtout les filles, et que la mise en place de l'éducation sanitaire et de cours destinés à l'acquisition de compétences pratiques a montré l'engagement du gouvernement à promouvoir l'autonomisation des jeunes en leur donnant accès à des informations factuelles pour éviter les grossesses précoces et non désirées.

Elle a mentionné que les régions touchées par des catastrophes reçoivent des colis humanitaires qui contiennent, entre autres, des contraceptifs afin d'aider à retarder des grossesses lors de catastrophes comme des inondations qui, à leur tour, aggravent la vulnérabilité des femmes.

La parlementaire a ajouté que le parlement de son pays a mis en œuvre le projet du FP SADC en matière de SDR et de VIH/sida et des projets gouvernementaux depuis 2014, en centrant son action sur l'élimination des mariages d'enfants, des grossesses précoces, de la VBG et du VIH/sida. Plusieurs lois ont été votées pour promouvoir la SDR, notamment la Loi de 2022 relative au Code de l'enfant qui a criminalisé les mariages d'enfants et a donné une définition de ce que veut dire un enfant en Zambie.

« Nous avons aussi un caucus très actif des femmes parlementaires zambiennes et un partenariat solide autour de la SDR avec des organisations de la société civile et des organisations internationales comme les agences des Nations unies », a-t-elle indiqué.

L'honorable Dr Pinkie Manamolela du Lesotho a fait valoir qu'il convenait de privilégier le développement humain et social pour promouvoir la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes, notamment compte tenu des situations d'urgence provoquées par le



L'honorable Dr Pinkie Manamolela du Lesotho

changement climatique.

« Les données montrent que les femmes et les filles courent un risque accru de violence sexuelle et de grossesses non désirées. L'accouchement n'est pas non plus sans danger. Le taux de mortalité maternelle et de lésions chez la mère dans les zones de crise est presque le double de la moyenne mondiale mais il reste difficile de prévenir les grossesses non désirées pour trop de femmes et de filles », a expliqué l'honorable Manamolela.

Elle a souligné qu'il était essentiel, pour résoudre les problèmes liés à la SDR, d'intégrer dans la législation nationale la Loi type de la SADC sur l'éradication des mariages d'enfants et la protection des enfants déjà mariés ainsi que la Loi type sur la VBG.

La parlementaire a précisé que le Lesotho avait amendé la Loi de 2011 sur la protection et le bien-être des enfants afin d'intégrer dans la législation nationale la Loi type de la SADC sur l'éradication des mariages d'enfants et la protection des enfants déjà mariés.

« Les parlementaires jouent un rôle fondamental pour la promotion et la mise en œuvre intégrale de la SDR et ils doivent agir comme les porte-parole de l'égalité entre les sexes et de la SDR pour tous », a dit l'honorable Manamolela.

Un parlementaire de l'Afrique du Sud a déclaré qu'il est important de reconnaître les liens complexes et d'autres corrélations qui existent entre la question de l'égalité entre les sexes, la SDR et le changement climatique.

Il a exhorté à protéger les populations marginalisées, notamment les femmes, les réfugiés et les populations autochtones, qui sont les plus touchées par le changement climatique et il a appelé à bâtir un monde dans lequel tout individu peut jouir de la SDR, même dans le contexte du changement climatique.

L'honorable Agnes Kafula de la Namibie a indiqué que la région de la SADC a adopté la Stratégie sensible au genre en matière de réduction des risques de catastrophe (2020-2030) qui a souligné la nécessité de promouvoir la sensibilité au genre et de veiller à ce que les femmes ne soient pas laissées de côté dans la politique de gestion des catastrophes.

Elle a expliqué que la Namibie disposait de nombreuses politiques relatives au changement climatique qui ont permis l'élaboration d'un cadre juridique en 2010. Il s'agissait d'une stratégie nationale pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets. Cette politique a encouragé la facilitation, l'identification des secteurs concernés et la définition de stratégies transversales de lutte contre le changement climatique afin de réduire le risque global pour la Namibie et les risques encourus par les groupes et les secteurs les plus vulnérables.

Elle a ajouté que le personnel de santé affecté aux circonscriptions s'occupait des villages, fournissant des services de santé aux communautés vulnérables qui habitaient loin des établissements de santé.

« Nous avons aussi un programme de distribution de serviettes hygiéniques gratuites aux élèves filles », a-t-elle précisé.



L'honorable Agnes Kafula de la Namibie

Le RWPC exhorte à intégrer les femmes dans l'espace numérique

Les parlements de la SADC ont été incités à faire pression sur les gouvernements pour qu'ils accordent des abattements fiscaux ou des subventions sur l'importation d'outils numériques afin de faciliter l'accès des femmes et des jeunes à ces équipements.

Cet appel a été lancé par la Présidente du Caucus régional des femmes parlementaires (RWPC) du FP SADC, l'honorable Regina Esparon, parlementaire des Seychelles, lorsqu'elle a soumis le rapport de la commission, le 4 juillet, pour adoption par la 53e Assemblée plénière qui s'est tenue du 1er au 8 juillet 2023.

L'honorable Nkhensani Kate Bilankulu, parlementaire de l'Afrique du Sud, a appuyé le rapport et a mentionné que les médias jouent un rôle très important pour la diffusion de l'information dans la société.

Le RWPC a aussi exhorté les parlements membres de la SADC à faciliter la mise en place de programmes qui rendent possible une utilisation inclusive des TIC et une participation accrue des femmes parlementaires, notamment autour d'enjeux qui connaissent une évolution rapide, comme les réseaux sociaux.

Le RWPC a également exprimé le souhait que l'Assemblée plénière comble le fossé numérique entre hommes et femmes en favorisant des programmes qui visent à sensibiliser, notamment les femmes parlementaires, à la nécessité de maîtriser les TIC et qu'elle œuvre en faveur de la démocratie participative en mobilisant les citoyens par le biais de plateformes en ligne.

Le caucus a encouragé, en outre, les parlements de la SADC à exercer assidûment leur rôle de contrôle pour veiller à ce que les gouvernements fournissent de l'énergie électrique fiable et des infrastructures pour la connexion Internet, surtout dans les régions rurales afin que la population ait accès aux plateformes des réseaux sociaux.

Il a prié les parlementaires de la SADC d'encourager leurs gouvernements à faire pression sur les prestataires de services de télécommunication mobile pour qu'ils offrent à l'ensemble des citoyens des tarifs abordables de temps d'appel et de données et d'adopter les lois requises en matière de cybersécurité pour protéger les utilisateurs contre les fraudes sur Internet et la violence basée sur le genre exercée en ligne, notamment dans l'intérêt des



La Présidente du Caucus régional des femmes parlementaires du FP SADC, l'honorable Regina Esparon des Seychelles

femmes et des filles qui peuvent être moins averties sur le plan technologique en raison du fossé numérique entre hommes et femmes.

Le caucus a également encouragé le FP SADC à proposer de renforcer les mécanismes de réponse à la violence basée sur le genre, y compris à la cyberviolence, dans les États membres où des élections sont prévues en 2023, 2024 et au-delà, par le truchement des missions d'observation électorale du Forum.

Les États membres de la SADC ont été incités à promouvoir la maîtrise des TIC et une formation aux TIC à tous les niveaux pour les hommes comme pour les femmes afin de leur offrir des chances égales dans la vie, tout en leur permettant de tirer parti des moyens informatiques, et ils ont enjoint au Secrétariat du FP SADC d'organiser des formations plus poussées à la gestion des contenus mis en ligne sur les réseaux sociaux.

Le RWPC s'est engagé à continuer de soutenir les parlements de la SADC pour combler le fossé numérique entre hommes et femmes en Afrique australe.

Le RWPC s'est réuni le 11 mai 2023 sur le thème suivant : « Tirer parti des réseaux sociaux pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique dans la région de la SADC ».

Le caucus a fait observer que, dans le passé, les hommes et les femmes politiques faisaient campagne par le biais de journaux, de radios, de courriers directs et de la télévision. Cependant, une couverture médiatique limitée ou biaisée pourrait compromettre les perspectives de carrière des femmes en politique si aucun contrôle n'est exercé à ce sujet.

Le caucus s'est dit convaincu que les réseaux sociaux pourraient aider à rendre plus équitables les règles du jeu politique dans lequel l'argent et l'accès aux moyens de communication officiels créent de sérieux obstacles pour les nouveaux arrivants, notamment pour les femmes.

Les membres du RWPC ont reçu une formation assurée par deux personnes-ressources représentant le Forum des jeunes d'Afrique australe. Ils ont pu se familiariser avec différents types d'outils liés à des réseaux sociaux, dont Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, WhatsApp, YouTube, Snapchat, Weibo et TikTok.

Les membres ont été sensibilisés à l'importance de disposer d'une stratégie relative aux réseaux sociaux, entre autres, pour interagir avec leurs abonnés et toucher un public plus large.

L'Assemblée plénière a aussi entamé des discussions autour du rapport du RWPC.

L'honorable Princess Kasune de la Zambie a déclaré qu'il était réconfortant de constater que l'Afrique a eu trois présidentes, en l'occurrence l'ancienne Présidente du Malawi, S. E. Joyce Banda, l'ancienne Présidente du Libéria, S. E. Ellen Johnson Sirleaf, et S. E. Samia Suluhu Hassan de la Tanzanie.

L'honorable Kasune a indiqué qu'il était important de reconnaître que, à moins que des textes législatifs ne soient appliqués au parlement, notamment le système des quotas, la SADC resterait toujours à la traîne. Elle a mentionné que le pourcentage de femmes parlementaires en Zambie avait chuté, passant de 19 % à seulement 15 %, « alors que nos collègues en Tanzanie en sont à 37 % ».

Elle a dit que cela accentuait la nécessité d'apprendre les uns des autres et de mettre en place des mesures, des politiques et des systèmes susceptibles d'aider les États à atteindre l'objectif de 50-50 en matière de parité hommes-femmes évoqué dans le Protocole de la SADC sur le genre et le développement.

L'honorable Talitha Monnakgotla du Botswana a indiqué que les femmes représentent 11 % des parlementaires au Botswana où le pourcentage de femmes participant à la vie politique est faible, notamment aux niveaux supérieurs de la prise de décision.

Elle a expliqué que les femmes engagées en politique, dans leur majorité, n'étaient pas en mesure de faire campagne en se servant des médias traditionnels car cela coûtait cher, ajoutant qu'à l'époque moderne les responsables politiques utilisent les réseaux sociaux, comme Facebook, Twitter ou d'autres comptes, mais que les femmes ont une très faible visibilité sur ces réseaux, peut-être en raison de la crainte du cyberharcèlement.

La parlementaire a précisé que, parmi les difficultés auxquelles sont confrontées les régions rurales, figurent des réseaux peu fiables, l'absence d'électricité dans certaines zones, l'absence de signaux radio ou de magasins pour acheter du temps d'appel, outre le fait que



L'honorable Talitha Monnakgotla du Botswana



L'honorable Mope Khati du Lesotho

la plupart des femmes y ont une faible maîtrise des TIC.

L'honorable Roseby Gadama du Malawi a souligné que les réseaux sociaux sont un outil très puissant pour promouvoir la participation des femmes à la vie politique dans la région de la SADC.

Elle a fait remarquer que les prestataires de services pratiquaient des tarifs différents pour différents pays et que, dans un contexte où de nombreux pays sont confrontés à des famines, les femmes doivent faire le choix difficile d'acheter soit des forfaits Internet onéreux soit de la nourriture pour leur famille.

L'honorable Dr Tulia Ackson de la Tanzanie a déclaré que les femmes devaient lutter, que ce soit pour combattre le cyberharcèlement ou pour gérer des entreprises sur les réseaux sociaux.

Elle a demandé que des mesures soient prises pour protéger les femmes dans le cyberspace car certaines d'entre elles peuvent se montrer fortes face à certaines insultes mais ne pas l'être autant par rapport à d'autres types d'infractions et de violations.

Elle a indiqué que, lorsqu'ils s'attaquent aux femmes sur les réseaux sociaux, les agresseurs s'en prennent à leur famille, à leur personnalité ou à leur apparence.

L'honorable Mope Khati du Lesotho a déclaré que les parlementaires tendent à considérer les questions de genre comme relevant d'un combat mené par un

seul genre, ce qui n'est pas le cas, et il a ajouté que les questions de genre concernent tout le monde. Il a dit que les parlementaires doivent veiller à ce que les hommes se sentent obligés de soutenir l'autonomisation des femmes.

Il a expliqué que les questions de genre ne sont pas nécessairement une affaire de statistiques, mais qu'elles ont plutôt à voir avec la capacité à comprendre que, même si les êtres humains ont certaines différences fondamentales, ces différences ne devraient pas désavantager ou victimiser l'un ou l'autre des deux sexes.

Il a fait remarquer qu'il existe certes des femmes puissantes dont les revenus sont supérieurs à ceux des hommes dont elles partagent la vie, mais que cela ne les empêche pas d'être victimes de violence familiale. Il a ajouté que le fait d'avoir de l'argent ou un poste influent n'était pas nécessairement la solution à l'inégalité entre les sexes et à la violence basée sur le genre.

« Il s'agit pour nous de comprendre que nous devons mener un combat collectif sur les questions liées au genre et non pas faire la guerre contre un seul sexe », a-t-il précisé.

L'honorable Vipuakuje Muharukua de la Namibie a dit qu'il croyait au bien-fondé de la modernisation des systèmes, mais qu'il était aussi un fervent partisan du filet de sécurité sociale pour les Africains.

Il a estimé qu'il était avisé, au moment où les parlementaires discutaient de la question de l'égalité entre les sexes, de comprendre quelque peu le contexte. Le parlementaire a cité l'exemple du peuple Himba de la Namibie.

Il a expliqué que le peuple Himba avait sa propre approche pour réaliser l'autonomisation des femmes et leur permettre d'exercer le leadership au sein d'un ménage typique dans lequel un homme avait sept femmes. Il a relaté à la commission que chaque femme était appelée à exercer le leadership, que chaque ménage devait avoir son propre bétail, une femme ayant autorité sur le ménage comprenant les champs et ses enfants.

L'honorable Esparon a déclaré que l'utilisation des réseaux sociaux et des médias numériques continuait de représenter un défi pour les femmes en Afrique, notamment parce qu'elle pouvait leur donner les moyens de mieux communiquer à travers le monde, tout en étant un outil important pour promouvoir leur participation dans le domaine politique dans la région de la SADC.

Elle a précisé que, si l'utilisation de diverses plateformes numériques représentait un moyen efficace de communiquer, la numérisation s'accompagnait aussi de nouveaux dangers. Il est indispensable pour les pays de mettre en place une législation pour faire face à la situation de façon à protéger les femmes et les filles contre le cyberharcèlement et la cyberviolence.

Les parlementaires de la SADC se disent satisfaits du rapport du trésorier

Le montant total des recettes provenant des contributions obligatoires des membres de la SADC pour l'exercice financier du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 s'élève à 21 148 050 N\$ (dollars namibiens).

C'est ce qu'a indiqué le trésorier du FP SADC, l'honorable Mduduzi Matsebula de l'Eswatini, lorsqu'il a présenté pour adoption les comptes de gestion du Forum parlementaire de la SADC pour l'exercice financier clos le 31 mars 2023 à la 53e Assemblée plénière qui s'est tenue à Arusha, en Tanzanie, du 1er au 8 juillet 2023.

L'honorable T. Sekhamane du Lesotho a appuyé la motion, en faisant observer que, tandis que la tenue de réunions en présentiel coûtait plus cher, les réunions virtuelles étaient d'un très bon rapport coût-efficacité et permettaient de gagner énormément de temps eu égard à la planification des réunions et à d'autres dispositions d'ordre logistique, notamment en ce qui concerne le transport.

Néanmoins, les réunions virtuelles n'ont pas suscité un grand enthousiasme parmi les membres et elles n'ont pas entraîné une participation active et des discussions animées, surtout pour de grandes réunions comme l'Assemblée plénière.

L'honorable Matsebula a expliqué que les comptes de gestion comprennent l'état des contributions obligatoires des membres au 31 mars 2023, avec une mise à jour au 15 juin 2023, le rapport sur l'exécution du budget au 31 mars 2023 et les rapports financiers pour les programmes ou les projets financés par des donateurs.

Le trésorier a précisé que les contributions obligatoires



Le trésorier du FP SADC, l'honorable Mduduzi Matsebula de l'Eswatini

annuelles des parlements membres s'élèvent actuellement à 1 501 500 N\$ par an et par parlement. La contribution des Seychelles est de 127 050 N\$ par an. Le montant total des recettes provenant des contributions obligatoires pour l'exercice financier du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 s'élevait donc à 21 148 050 N\$.

« Au 31 mars 2023, onze parlements avaient payé en totalité leurs contributions et n'avaient aucun solde impayé. Il s'agissait de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, de l'Eswatini, du Lesotho, de Maurice, du Mozambique, de la Namibie, des Seychelles, de la Zambie et du Zimbabwe », a dit l'honorable Matsebula.

La Namibie et la Zambie ont effectué des paiements anticipés pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2023 et quatre pays, en l'occurrence Madagascar, le Malawi, la République Démocratique du Congo (RDC) et la Tanzanie, avaient des soldes impayés pour l'exercice clos le 31 mars 2023, a-t-il ajouté.

Le solde reporté au 1er avril 2023 comprenait les paiements anticipés effectués par la Zambie et la Namibie pour l'exercice financier débutant le 1er avril 2023. Au 30 juin 2023, trois pays, à savoir le Malawi, Madagascar et la RDC, avaient encore des soldes impayés pour l'exercice financier clos le 31 mars 2023. Cependant, le solde impayé du Malawi s'élevait à seulement 358 000 N\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023, puisqu'il avait effectué un paiement de 1 143 500 N\$ en mai 2023. Le solde du Malawi s'élevait alors à 1 859 499,90 N\$, ce qui comprenait le montant facturé pour l'exercice financier en cours.

« Au 30 juin 2023, sept parlements avaient payé en totalité leurs contributions pour l'exercice financier en cours. Il s'agissait de l'Afrique du Sud, du Botswana, de l'Eswatini, de la Namibie, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe. Maurice a payé sa contribution depuis lors, devenant le huitième pays à l'avoir fait. Sept parlements doivent encore payer pour l'exercice financier en cours », a-t-il dit.

L'Assemblée plénière a été priée d'examiner et de prendre en compte l'état des contributions obligatoires annuelles au 31 mars 2023 et la mise à jour au 30 juin 2023. Elle a été invitée à reconnaître l'engagement des parlements membres à s'assurer que les contributions soient versées et à encourager les parlements ayant des

soldes impayés à les régler dans les meilleurs délais.

En présentant le rapport sur l'exécution du budget au 31 mars 2023, l'honorable Matsebula a fourni aux parlementaires une mise à jour sur les retombées et l'application de la politique visant à optimiser l'utilisation de la technologie pour la mise en œuvre d'activités.

« La Plénière voudra bien se souvenir que le budget pour l'exercice financier clos le 31 mars 2023 présumait qu'une Assemblée plénière, les réunions des commissions permanentes et d'autres réunions seraient organisées virtuellement à moins que l'on ne trouve d'autres sources de financement. »

« Cela découlait de la politique qui avait été délibérément adoptée consistant à gérer des ressources financières limitées en optimisant l'utilisation de la technologie pour faciliter la tenue de réunions virtuelles, compte tenu du fait que les 47e et 48e Assemblées plénières et d'autres réunions avaient été organisées avec succès en mode virtuel pendant la pandémie de Covid-19 en 2020 », a dit le trésorier.

L'Assemblée plénière a été informée que, bien que le Forum ait été capable de faciliter la tenue de réunions virtuelles dans le passé, les membres avaient fait part au Comité exécutif de leur nette préférence pour des réunions en face-à-face.

En outre, les restrictions occasionnées par la pandémie de Covid ne s'appliquaient plus et de nombreux parlements membres avaient réduit leurs investissements dans la technologie de l'information par rapport à ceux qu'ils avaient consenti pendant la pandémie.

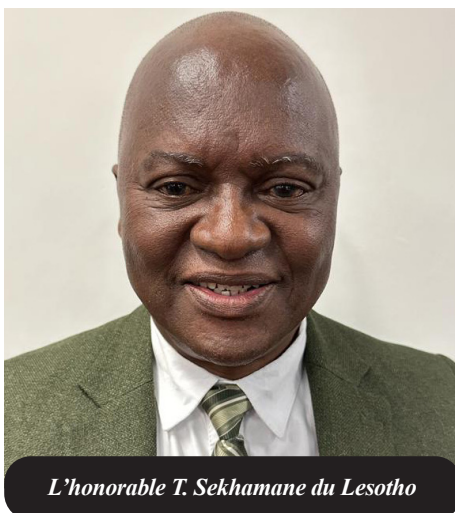
L'Assemblée plénière est informée que les 51e et 52e Assemblées plénières se sont toutes deux tenues physiquement, respectivement à Lilongwe, au Malawi, et à Kinshasa, en RDC, ce qui a nécessité l'affectation de fonds prélevés sur les bénéfices non distribués pour la prise en charge des dépenses supplémentaires dues au changement.

Les réunions des commissions permanentes en amont des 51e et 52e Assemblées plénières se sont également tenues physiquement à Johannesburg, en Afrique du Sud, occasionnant des dépenses supérieures à celles qui avaient été inscrites au budget.

« La Plénière peut aussi constater que, fort heureusement, les réunions des commissions permanentes ont été largement financées par le Projet SDRS, et que la GIZ et d'autres donateurs ont également contribué en raison des montants limités prévus dans le budget principal du FP SADC », a-t-il expliqué.

L'honorable Matsebula a indiqué que le rapport sur les écarts budgétaires au 31 mars 2023 n'intégrait pas les dépenses effectuées à partir des recettes inscrites au budget qui étaient financées par des donateurs mais qu'il était centré sur les recettes et les dépenses inscrites au budget fondées sur les contributions obligatoires des membres et d'autres recettes, y compris les intérêts perçus par le FP SADC et les frais administratifs découlant du projet de la SIDA.

Dans le budget approuvé pour l'exercice financier, le montant total des dépenses s'élevait à 50 141 678 N\$. Sur ce montant, 25 881 788 N\$ étaient inscrits au budget pour des activités financées par des donateurs auxquelles



L'honorable T. Sekhamane du Lesotho

correspondait un montant total de recettes inscrites au budget de 25 881 788 N\$ et qui n'avaient donc aucun effet net sur le budget du FP SADC.

Les dépenses inscrites au budget correspondant aux recettes du FP SADC (déduction faite des fonds des donateurs) s'élevaient à 24 259 890 N\$.

Dans le cadre du rapport sur les écarts budgétaires, les dépenses inscrites au budget s'élevaient à 24 259 890 N\$.

L'honorable Matsebula a indiqué qu'au titre du budget supplémentaire, les dépenses inscrites au budget ont augmenté d'un montant de 4 325 104 N\$, passant de 24 259 890 N\$ à 28 584 994 N\$.

Un montant total de 473 000 N\$ a été reporté vers les dépenses en capital qui n'ont pas été encourues au cours du précédent exercice. Un solde de 228 000 N\$ a été reporté pour l'observation électorale à partir de la même ligne budgétaire.

Un écart défavorable de 291 994 N\$ (217 %) a été enregistré, avec des dépenses s'élevant à 426 394 N\$ par rapport à la dotation budgétaire de 134 400 N\$. Les dépenses relatives à cette ligne budgétaire étaient destinées au paiement des honoraires des consultants engagés pour la révision des salaires, les systèmes de gestion de la performance et l'examen des manuels consacrés aux finances et à l'audit interne.

En ce qui concerne les frais de voyage, de séjour et de transport, l'écart défavorable était de 173 % des dépenses. Les dépenses effectives se sont élevées à 670 107 N\$ par rapport à des dépenses inscrites au budget de l'ordre de 245 584 N\$, ce qui s'est traduit par un écart négatif de 424 523 N\$, soit 173 %.

Pour l'appui aux programmes, le montant inscrit au budget était de 301 500 N\$ alors que les dépenses encourues se sont élevées à 336 831 N\$, ce qui s'est traduit par un écart défavorable de 35 331 N\$, soit 12 % des dépenses.

Pour la mission d'observation électorale en Angola en août 2022, les dépenses se sont élevées à 1 312 612 N\$ par rapport à un montant inscrit au budget de 1 032 000 N\$, ce qui s'est traduit par un écart négatif de 280 612 N\$, soit 27 %.

Six parlements membres s'étaient engagés à verser

des contributions pour cette mission, trois d'entre eux s'en étant déjà acquittés, à savoir l'Afrique du Sud, le Mozambique et la Zambie. Les contributions de 4 800 US\$ par parlement participant ont été intégrées au montant des dépenses inscrites au budget de l'ordre de 1 032 000 N\$. De plus, 228 000 N\$ ont été reportés pour l'observation électorale à partir du précédent exercice financier clos le 31 mars 2022.

Pour l'audit, les dépenses effectives se sont élevées à 176 132 N\$ par rapport à un montant inscrit au budget de 150 000 N\$. L'écart négatif de 26 132 N\$, soit 17 %, était dû au fait que les honoraires réels étaient supérieurs au montant qui avait été inscrit au budget.

« Le troisième volet des comptes de gestion est constitué des rapports financiers relatifs aux projets financés par des donateurs et je commercerai par le Projet de gouvernance en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR) de la SIDA. À la suite de l'approbation d'une prolongation sans frais supplémentaires en 2023, il était alors prévu que le Projet SDRS se déroule du 1er juillet 2019 au 31 mai 2023 », a dit le trésorier.

Le montant total de la subvention s'élevait à 3 778 795 US\$, soit 35 millions de couronnes suédoises, somme qui devait être dépensée sur une période de quatre ans. Les fonds du Projet SDRS étaient conservés sur des comptes bancaires distincts et les états financiers étaient libellés en dollars américains et faisaient l'objet d'un audit distinct.

La subvention totale perçue et les fonds utilisés au cours de l'exercice financier 2022/2023, libellés en US\$, étaient comme suit :

Solde reporté : 1 277 783 ;
Subvention perçue : 467 936 ;
Fonds utilisés : 450 923 ;
Fonds affectés nets : 294 796.

La SIDA a approuvé une prolongation sans frais supplémentaires du projet pour deux mois, du 1er avril 2023 au 31 mai 2023. Pendant cette période, les fonds disponibles relatifs au Projet SDRS (294 796 US\$) ont été utilisés pour financer les salaires et d'autres dépenses.

D'après l'état de la situation financière au 31 mars 2023, le solde des fonds reportés le 1er avril 2022 à partir de l'exercice financier clos le 31 mars 2022 s'élevait à 44 435 US\$ (645 800,78 N\$). Les dépenses encourues du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 se sont élevées à 29 560,75 US\$, ce qui s'est traduit par un solde de 14 873,94 US\$. Les dépenses étaient destinées aux activités des Commissions permanentes FANR et TIFI.

La subvention de l'Agence autrichienne pour le développement (ADA) relative au renforcement des capacités parlementaires au sein de la SADC, administrée par la GIZ, s'élevait à 309 905,09 euros.

L'APHRC a organisé dix réunions/formations virtuelles pour le renforcement des capacités d'avril 2022 à mars 2023 autour de divers domaines d'intérêt, à l'intention aussi bien des parlementaires et du personnel des parlements membres que du Secrétariat. Le coût de chaque réunion a été estimé à au moins 5 500 US\$. La contribution totale de l'APHRC a été évaluée à 55 000 US\$.

La 53e Assemblée plénière a adopté le rapport du trésorier.

Le RPMLOC souhaite que les groupes marginalisés participent au processus électoral

La 53e Assemblée plénière du FP SADC a été priée d'encourager les États membres à mettre en œuvre des réformes régulières des systèmes électoraux, guidés par les sept principaux piliers des réformes électorales, en particulier l'intégration des groupes marginalisés et l'intégrité des élections.

Cette recommandation a été formulée par le Président du Comité parlementaire régional de surveillance des lois types (RPMLOC), l'honorable Ishmael Ndaïla Onani, parlementaire du Malawi, le 6 juillet 2023, lorsqu'il a soumis le rapport du comité pour adoption.

L'honorable Shally Josepha Raymond de la Tanzanie a appuyé la motion, en faisant valoir que la plupart des pays de la SADC ont hérité de systèmes électoraux de l'ère coloniale et que ces systèmes ne sont pas adaptés car ils contribuent aux problèmes sociaux, économiques et politiques auxquels la région est confrontée.

Elle a souligné que ces systèmes électoraux qui ont été hérités comportent de nombreux défauts et doivent être réformés pour remédier à leurs insuffisances au rang desquelles figure l'exclusion de groupes marginalisés.

L'honorable Onani a demandé aux parlements de la SADC de plaider pour l'élaboration et l'adoption de lois visant à garantir que les réformes du système électoral soient fondées sur une large représentation de tous les segments de la société, notamment de groupes sociaux vulnérables et marginalisés, par le biais de consultations avec les parties prenantes, d'un dialogue national authentique et de la recherche du consensus.

Le comité a exhorté les membres de la SADC à trouver les moyens de motiver les jeunes pour qu'ils participent aux élections afin de combattre l'apathie des jeunes électeurs et leur baisse de confiance dans les institutions, notamment dans les partis politiques.

En amont de l'Assemblée plénière, le comité a organisé une réunion sur le thème suivant : « Progrès en matière d'intégration sur le plan national de la Loi type de la SADC sur les élections : utiliser la conception des systèmes électoraux pour réaliser une gouvernance inclusive, caractérisée notamment par la participation et la représentation des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires, ainsi qu'une réglementation du financement politique ».

La Loi type de la SADC sur les élections, adoptée en 2008 à Maputo, contient des dispositions relatives à deux volets importants du processus électoral : la conception du système électoral et le financement politique. Si ces dispositions sont efficacement intégrées à l'échelle nationale et mises en œuvre, elles pourraient redonner confiance aux citoyens dans la démocratie représentative.

Dans ce contexte, le Forum a compris que les deux volets doivent être abordés simultanément pour renforcer la confiance dans les parlements en se fondant sur le processus électoral et la démocratie représentative.

La Loi type sur les élections vise à réglementer le processus électoral en s'appuyant sur les meilleures pratiques internationales pour veiller à ce que les élections soient libres, équitables, régulières et accessibles à tous les citoyens en âge de voter.



Le Président du Comité parlementaire régional de surveillance des lois types (RPMLOC), l'honorable Ishmael Ndaïla Onani du Malawi

Au fil des ans, le Forum n'a cessé de souligner la nécessité pour les États de la SADC d'établir des règles fixant des limites au financement politique afin de s'assurer que des pratiques de corruption et l'achat de votes ne dénaturent pas le processus électoral.

Le RPMLOC a fait observer qu'une approche inclusive lors des élections signifie une inclusion et une représentation véritables de tous les citoyens qui font partie de la société. Il a aussi relevé que des élections doivent être organisées en 2023 au Zimbabwe (en août), en Eswatini (en septembre), à Madagascar (élections législatives en décembre) et en RDC (en décembre).

Sept autres pays – l'Afrique du Sud, le Botswana, les Comores, Madagascar (élections présidentielles), Maurice, le Mozambique, la Namibie – doivent tenir des élections en 2024.

Le comité a mis en lumière les principales caractéristiques de la démocratie représentative et les principes inhérents à des élections libres et équitables, comme la liberté, la représentation, la responsabilité, le caractère inclusif et le respect de l'ordre constitutionnel.

Cette approche a donné du crédit à l'accent mis lors de la réunion sur l'inclusion de groupes vulnérables et marginalisés. Le comité a aussi admis qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait une crise pour mener des réformes, mais qu'il faut les mener régulièrement et que ces réformes doivent être régies par des normes électorales reconnues à l'échelle nationale et internationale, en particulier celles qui figurent dans la Loi type de la SADC sur les élections.

Le comité a fait remarquer que les stratégies qui pourraient être utilisées pour remédier à la baisse du taux de participation aux élections allaient de la discrimination positive à la mise en place, qu'elle soit volontaire ou définie par la loi, de quotas pour les femmes, ainsi que l'octroi de fonds à ces groupes.

En particulier, comme en a convenu le comité, la loi type a prévu que les constitutions des pays membres doivent contenir des dispositions relatives aux systèmes électoraux qui garantissent une large participation des citoyens, notamment des groupes marginalisés, et qui promeuvent et protègent les droits humains fondamentaux ainsi que le secret du vote.

Intervenant lors des discussions sur la motion, l'honorable Dithapelo Keorapetse du Botswana a indiqué que le taux de participation aux élections a baissé, surtout parmi les jeunes âgés de 18 à 29 ans, et que divers chercheurs ont réalisé des études sur cette question. Il a estimé que ce qui était le plus désolant dans ce phénomène, c'est que les femmes, alors qu'elles participent en grand nombre au vote, restent sous-représentées dans les principaux organes décisionnels, à l'instar du parlement.

« Au Botswana, par exemple, la représentation des femmes au parlement se situe entre 5% et 7% », a dit l'honorable Keorapetse.

Il a ajouté que d'autres groupes marginalisés, outre les femmes et les jeunes, sont également sous-représentés au sein de diverses assemblées dans la région de la SADC et que la Loi type de la SADC sur les élections est un outil très important qui doit être intégré dans les législations nationales pour aider ces groupes.

L'honorable Keorapetse a évoqué des pays qui sont encore à la traîne sur la question du financement public des partis politiques, faisant observer que les milieux d'affaires dans ces pays seraient enclins à soutenir le parti au pouvoir plutôt que l'opposition.

Il a appelé les États à respecter la disposition de la loi type stipulant qu'il faut dépouiller les bulletins de vote dans les bureaux de vote et non pas les transporter sur des centaines de kilomètres jusqu'à des bureaux de dépouillement.

L'honorable sénateur Isaac Mmemo Magagula de l'Eswatini a indiqué que le parlement et le gouvernement de l'Eswatini avaient jugé opportun de modifier la loi électorale pour garantir que les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés soient pris en compte au cours du processus d'investiture et d'autres procédures qui font partie des lois électorales.

« Rome ne s'est pas faite en un jour. Nous nous dirigeons régulièrement et sûrement vers cet objectif grâce à cette nouvelle évolution qui est en phase avec l'état d'esprit largement partagé qui anime cette réunion », a-t-il avancé.

L'honorable Talitha Monnakgotla du Botswana a souligné que le financement politique et les règlements y relatifs sont très importants, surtout en lien avec la lutte contre les flux financiers illicites, et que la SADC doit recourir à de telles lois pour lutter contre le blanchiment d'argent susceptible d'être utilisé pour financer les partis politiques.

Elle a ajouté que les lois électorales peuvent aussi prémunir contre la captation de l'État qui risque de nuire à l'économie.

Elle a fait observer que les femmes, les jeunes et

les groupes minoritaires rencontrent des difficultés financières pour s'inscrire en tant que candidats aux élections en raison du manque de soutien financier et que les lois électorales doivent contenir des dispositions pour financer les femmes, les jeunes et les groupes minoritaires afin d'assurer l'égalité des chances dans le champ politique.

Cela encouragerait ces groupes à briguer des postes politiques, a-t-elle déclaré, ajoutant que, compte tenu de l'approche progressiste du Botswana sur les questions d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, le parlement a donné son aval pour que quatre femmes soient spécialement élues comme parlementaires.

« C'est là une mesure qui mérite d'être saluée car le parlement compte sept femmes, dont six font partie de l'exécutif, étant moi-même l'une d'entre elles. Cela montre que le Botswana avance dans la bonne direction », a-t-elle dit.

L'honorable Kalalwe Mukosa, parlementaire de la Zambie, a fait observer que la Loi type sur les élections met l'accent sur un suffrage égal et une large participation, déclarant qu'il incombe à l'État d'assurer cette égalité du suffrage et une large participation des citoyens, y compris de groupes minoritaires, et qu'il convient de permettre de voter au plus vaste éventail d'électeurs possible.

Il a précisé que, pour la première fois depuis l'indépendance du pays en 1964, la Zambie avait autorisé les détenus à voter en 2021 et était aussi en bonne voie pour intégrer cette loi type à l'échelle nationale.



L'honorable Shally Josepha Raymond de la Tanzanie

L'honorable Dr Tulia Ackson de la Tanzanie a indiqué que la Loi type sur les élections comportait des mesures positives telles que la gestion de la diversité et la discrimination positive, notamment des quotas pour les femmes, les jeunes, les personnes en situation de

handicap, la minorité des personnes âgées, les groupes défavorisés en raison de leur origine ethnique ou pour d'autres raisons.

Cependant, les lois types n'ont pas été réellement adoptées dans les différents pays.

Elle a soutenu que les pays de la SADC ne peuvent pas avancer ensemble sur la voie de l'intégration de la loi type à l'échelle nationale alors qu'ils ont laissé tant de personnes sur le côté et qu'ils doivent revenir en arrière et faire en sorte que toutes ces personnes participent au processus avant de pouvoir aller de l'avant ensemble.

« Je pense que cela met en évidence le fait que nous devons être inclusifs », a-t-elle déclaré.

Elle s'est demandée ensuite combien de temps encore la SADC peut légitimement continuer à blâmer les maîtres coloniaux pour ses problèmes, faisant valoir que la SADC est arrivée à un point où les citoyens doivent être tenus pour responsables de leur inaction et réagir d'une façon ou d'une autre à ce sujet.

« Nous qui sommes ici réunis nous sommes des parlementaires, des présidents de parlement, les parlementaires ici présents étant également des parlementaires dans leurs assemblées respectives. Abordons ces questions dans nos pays respectifs. Faisons les changements requis. Nous ne pouvons pas continuer à blâmer les maîtres coloniaux soixante ans après les indépendances. Nous avons dépassé ce stade », a-t-elle lancé.

Un observateur fait part de ses commentaires sur la 53e Assemblée plénière

La Plénière (LP) s'est entretenue avec M. Joab Okanda (JO), le conseiller principal panafricain pour le plaidoyer auprès de Christian Aid, un des observateurs ayant assisté à la 53e Assemblée plénière du FP SADC, et elle a sollicité ses vues sur l'Assemblée plénière et d'autres questions connexes.

LP : M. Joab Okanda, merci d'avoir trouvé le temps de nous accorder cet entretien. Le rideau est tombé sur la 53e Assemblée plénière. Vous y avez assisté du début à la fin en tant qu'observateur. Quelles réflexions cet événement vous inspire-t-il ?

JO : Ce fut un privilège de participer à la 53e Assemblée plénière du FP SADC organisée sur le thème « Moderniser l'agriculture pour lutter contre l'insécurité alimentaire et le chômage des jeunes dans la région de la SADC : le rôle des parlements ».

Comme vous le savez, à l'heure actuelle, la majorité des Africains souffre d'insécurité alimentaire. Les prix des aliments ont augmenté, ainsi que les prix des engrais et, par conséquent, le moment était particulièrement opportun pour organiser une Assemblée plénière du FP SADC autour de ce thème. Alors que nous parlons de modernisation de l'agriculture, nous devrions être en mesure de dire de quelle façon nous allons nourrir notre population et qui sont ceux qui la nourrissent effectivement. Les petits exploitants agricoles sont ceux qui mettent des aliments sur nos tables. Nous devons continuer à examiner les moyens de les soutenir pour qu'ils soient en mesure de continuer à nourrir la



M. Joab Okanda

population africaine. Comme nous le savons, un homme qui a faim est un homme en colère. C'est pourquoi nous ne pouvons pas progresser si nous ne sommes pas capables de nous nourrir nous-mêmes.

En ce qui concerne la Plénière elle-même, le nombre de

rapports qui ont fait l'objet de discussions et le nombre de motions qui ont été adoptées ont été impressionnants. Cela a été incroyable d'observer la nature des raisonnements et des débats qui ont été engagés ici. Cela est très encourageant pour une organisation comme la nôtre et, en tant que Christian Aid, nous devons continuer à collaborer avec le FP SADC.

Nous sommes très reconnaissants d'avoir été invités en tant qu'observateurs. Les questions du climat et du genre sont au cœur de l'action de Christian Aid. J'apprécie le fait que le Forum soit allé plus loin, en discutant d'une motion qui portait sur la façon d'intégrer les questions relatives à la SDRS dans les stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets et dans la réponse aux catastrophes et aux situations d'urgence liées au climat. Cela signifie que les parlementaires qui se sont réunis ici sont attentifs aux besoins des communautés touchées par des catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes et aux problèmes que rencontrent nos femmes et nos filles à chaque fois que nous sommes frappés par des catastrophes liées au climat.

LP : Quels sont quelques-uns des domaines de collaboration possible que vous avez repérés entre votre organisation et le FP SADC, simplement à partir des discussions que vous avez entendues ces derniers jours ?

JO : En tant que Christian Aid, nous avons effectué de nombreuses recherches sur les questions du genre

et du climat et c'est là un domaine autour duquel nous souhaiterions poursuivre notre interaction avec le Secrétariat afin de déterminer de quelle façon nous pouvons contribuer au renforcement des capacités. Nous avons rédigé de nombreux rapports qui ont éclairé les processus tant régionaux que mondiaux relatifs au climat, le plus récent étant consacré aux femmes sur le front de l'action climatique qui expose clairement de quelle façon les femmes sont touchées par le changement climatique différemment des hommes, mais aussi ce que les femmes accomplissent dans les faits pour lutter contre le changement climatique car les femmes jouent effectivement un rôle moteur dans la lutte contre les conséquences du changement climatique.

Nous sommes en train de travailler sur un rapport important et j'en discutais justement avec l'honorable membre de la Namibie qui a appuyé cette motion.

Nous travaillons sur un rapport consacré aux entreprises et aux droits humains qui rejoint la motion présentée ici portant sur la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits humains par rapport à nos ressources naturelles, en veillant à ce que les multinationales assument leur responsabilité eu égard aux besoins des communautés, aux droits des peuples d'Afrique et aux droits des populations et des communautés au sein de la région de la SADC.

Nous serons heureux de partager ce rapport lorsqu'il sera publié et nous sommes convaincus qu'il éclairera la motion portant sur les entreprises et les droits humains qui a été adoptée au sein du FP SADC. Je me réjouis de travailler avec nos partenaires sur la suite à donner à ce rapport, notamment dans les pays où nous sommes physiquement présents, à savoir le Malawi, la RDC et le Zimbabwe. Nous sommes heureux qu'un de nos partenaires au Zimbabwe ait en fait contribué à ce

“
Comme vous le savez, actuellement, la majorité des Africains sont en situation d'insécurité alimentaire. Les prix des denrées alimentaires ont augmenté. Les prix des engrais ont augmenté et, par conséquent, le moment était venu d'organiser une Assemblée plénière du PF de la SADC sur ce thème. Alors que nous parlons de moderniser l'agriculture, nous devrions pouvoir parler de la manière dont nous allons nourrir notre population et de qui nourrit réellement notre population.

- Mr Joab Okanda

rapport avant qu'il ne soit soumis ici.

LP : Parlons un peu de l'organisation de la 53e Assemblée plénière. Qu'est-ce qui vous a frappé en tant qu'observateur ?

JO : Ce qui m'a le plus frappé, c'est la qualité des débats. À mes yeux, cela montre que les participants sont venus en s'étant préparés. Ils avaient lu les rapports et ils étaient prêts à débattre des enjeux. Eu égard à l'organisation dans le contexte du changement climatique, cela a été un forum sans papier. C'est assez remarquable et cela montre que le Secrétariat du FP SADC, sous la conduite de la Secrétaire générale, est disposé à joindre le geste à la parole lorsqu'il s'agit de lutter contre le changement climatique, ce qui est très encourageant.

Il n'est pas facile d'organiser une Assemblée plénière en grande partie sans papier. J'ai trouvé extraordinaire de voir des parlementaires en train de scanner les téléphones pour pouvoir accéder aux rapports.

LP : Assemblée plénière virtuelle contre Assemblée plénière en face-à-face. Selon vous, quelle devrait être la marche à suivre ?

JO : Je pense que l'interaction en face-à-face permet des discussions de qualité. Comparez simplement cette approche à la façon dont nous avons organisé l'Assemblée plénière au Malawi. Il s'agissait d'une session hybride et nous avons rencontré ici et là certains problèmes techniques, ce qui avait eu une incidence sur la qualité du débat. On pouvait à peine entendre certains parlementaires. Je pense qu'il est important de continuer à organiser les réunions physiquement, mais en permettant à d'autres de suivre les discussions en ligne, comme cela a été fait lors de cette réunion. Les gens pouvaient suivre les discussions sur YouTube.



Les délégués participent à la 53ème session de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC.